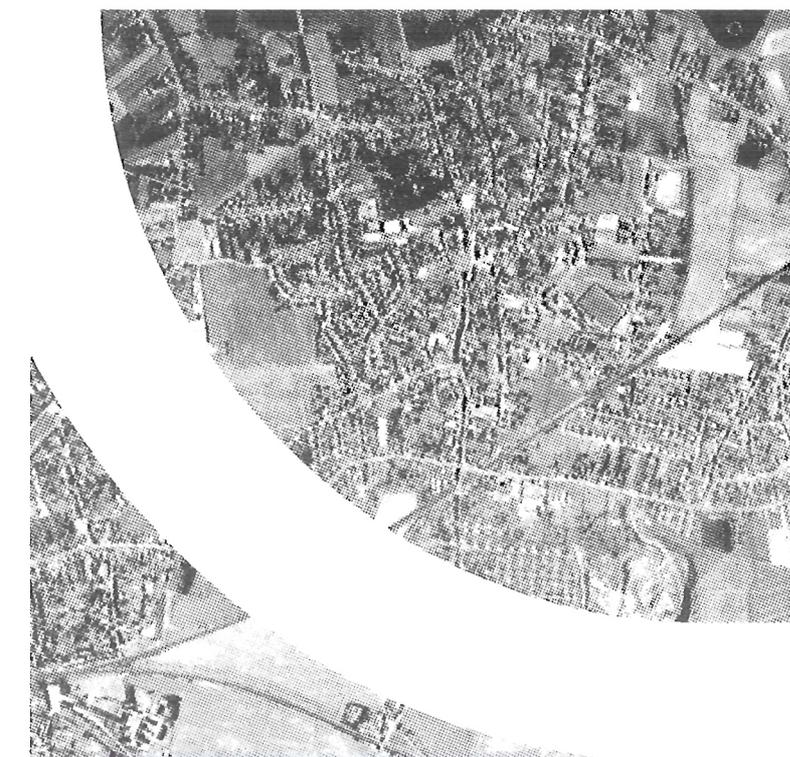


GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
PROGRAMME D'ÉTUDE



COMMUNE DE FENAIN
CANTON DE MARCHIENNES



Parce que chaque territoire a ses propres potentialités, ses propres atouts, ses propres faiblesses, ses propres enjeux, et parce que les élus et les collectivités sont amenés à gérer ces territoires en constante mutation, le C.A.U.E. se veut, de par ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en environnement, être un outil capable d'analyser et de proposer une démarche pour une vision globale du territoire. Cette dernière a pour objectifs la mise en œuvre d'une stratégie, une hiérarchisation des actions et l'identification des différents partenaires qui peuvent contribuer au développement du territoire.

La question

Située dans le Bassin Minier de l'arrondissement de Douai (mais ancien groupe de Valenciennes pour les Houillères), Fenain désire après les divers bouleversements qu'a connus cette région au passé illustre "recomposer" son territoire en prenant notamment appui sur l'amélioration de son cadre de vie. La Commune a, en particulier, pour ambition d'améliorer son image et son accueil par une remise à plat de sa stratégie urbaine (développement, aménagement de friches, aménagements paysagers, liaisons...) et la création de lieux d'accueil et de détente (chemins de promenade, espaces verts).

Les objectifs

A travers ce document, le C.A.U.E. tente de répondre à l'ambition des élus notamment en terme de projets en proposant une démarche de qualité basée sur les principes essentiels tels que :

- . la globalité de l'approche,
- . la transversalité et la confrontation des regards et donc des réponses,
- . l'intervention de professionnels qualifiés (architecte, urbaniste, paysagiste...),
- . l'efficacité des actions par la coordination et le partenariat,
- . la sensibilisation des élus et des habitants au domaine du cadre de vie.

La méthode

Ce travail est réalisé dans le cadre de la politique Départementale Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie. Il répond donc à une démarche éprouvée et instituée depuis 1989.

Dans le cas de Fenain mais aussi de celui des communes voisines d'Erre et d'Hornaing, il est le résultat d'une action préalable du C.A.U.E. dans laquelle fût présentée aux élus une analyse spatiale du territoire intercommunal formé par ces trois collectivités. A la suite de cette présentation, les élus ont décidé de s'inscrire chacun dans une démarche communale F.A.C.V. modifiée car présentant un volet intercommunal dans lequel seront traités en commun plusieurs thèmes du cadre de vie.

Commune de Fenain

Canton de Marchiennes

Analyse partagée du territoire 5

Présentation

Le contexte intercommunal

La Commune

Mise en place des actions 11

Les actions à l'échelle intercommunale 11

La valorisation des chemins de promenade

L'aménagement des abords de la déchetterie

La réflexion commune sur les axes structurants et stratégiques

Les actions à l'échelle communale 19

La recherche d'une esthétique urbaine

La requalification des espaces

Les extensions urbaines

L'aménagement de lieux de loisirs et de détente

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie 27

L'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'approche globale

L'approche sectorielle

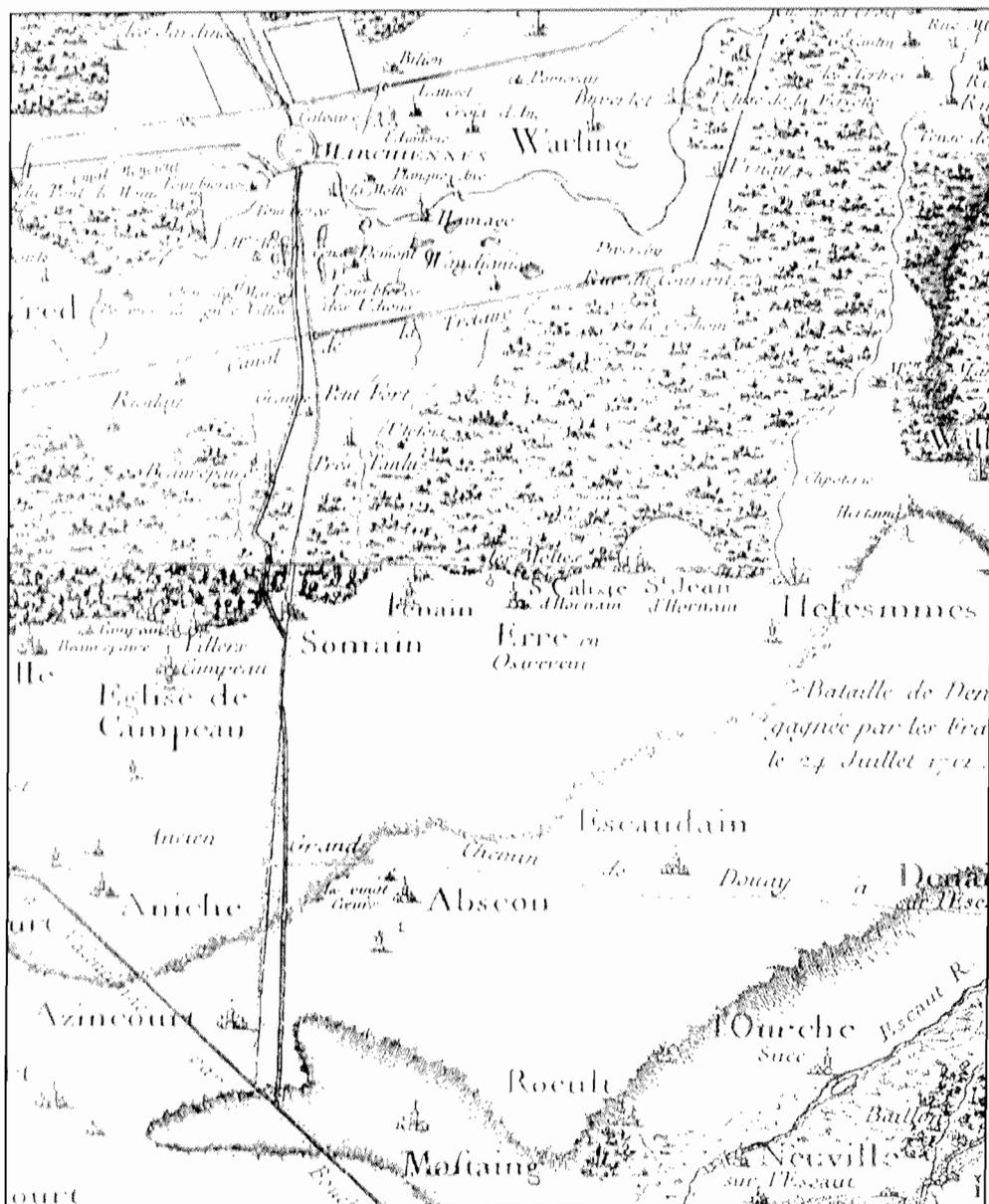
La coordination des actions et le partenariat à engager

La sensibilisation et la participation des habitants

L'élaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement

Bibliographie 31

Annexes 33



Extrait de la carte de Cassini du XVIIIème siècle



Présentation

Le contexte intercommunal

Territoire situé en limite de la Plaine de la Scarpe et de l'Ostrevant

Avant l'ère industrielle, le territoire de Fenain se caractérise par un paysage empreint à la fois des particularités de la Plaine de la Scarpe et de celles de l'Ostrevant.

Le nord au paysage de plaine marécageuse se compose ainsi de prairies inondables avec des fossés plantés, de forêts humides et de marais drainés cultivés.

Le sud au paysage de plateau est essentiellement occupé par des champs ouverts cultivés.

A cette époque, la structuration des villages reflète le caractère rural et la mise à profit des caractéristiques naturelles du territoire.

Ainsi, le développement de l'urbanisation se fait de façon linéaire le long des voies. Ces dernières sont en général perpendiculaires à l'axe de la plaine. De nombreuses liaisons piétonnes permettent aux habitants de rejoindre les voies parallèles ou de faire le tour du village.

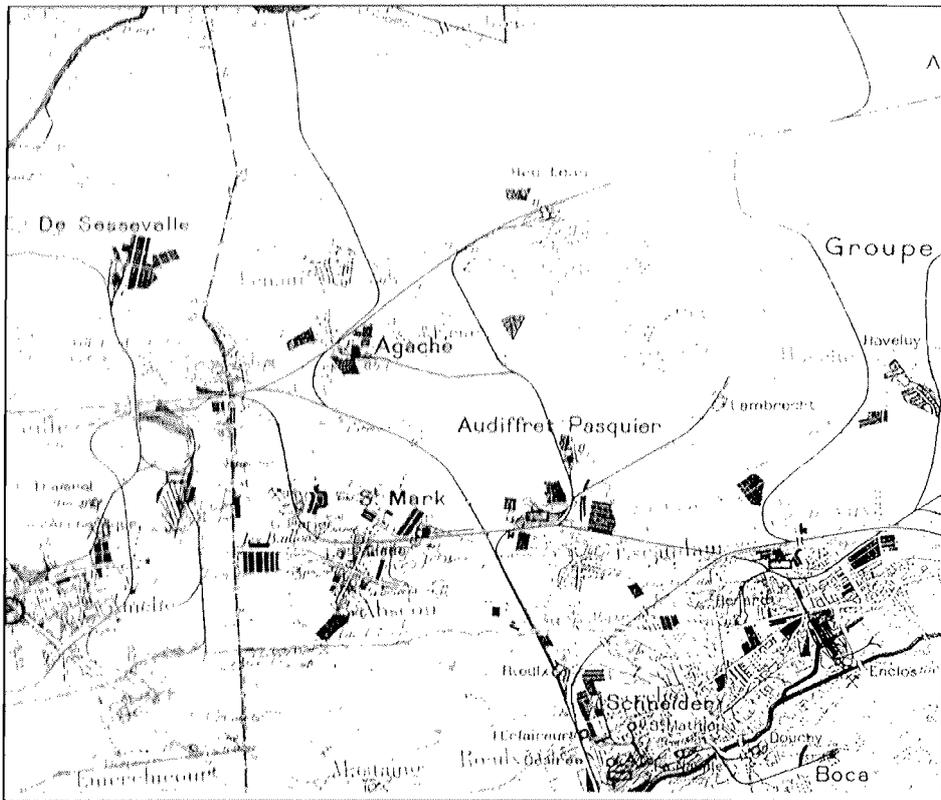
L'architecture traditionnelle rurale se compose de fermes, brasseries, chapelles... (Cf inventaire du patrimoine rural remarquable, CAUE 1993).

Territoire situé au sein de la conurbation du Bassin minier

Avec la découverte du charbon, le territoire rural d'origine a été profondément bouleversé.

Ainsi, suivant le filon houiller, de nombreuses fosses s'égrènent de Condé-sur-l'Escaut à Auchel. Occupant à la fois les secteurs de plaine et de plateau, le bassin houiller offre un paysage des plus particuliers.

Associés aux fosses, les terrils ont introduit du relief dans ce "plat pays". L'industrie et les équipements liés à la mine (centrale d'Hornaing) ont occupé des surfaces énormes, de même que les infrastructures (cavaliers, voies ferrées, routes, lignes électriques).



Extrait de la carte topographique des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais de 1949

Ce développement d'activités a nécessité l'afflux d'un nombre très important de personnes induisant une urbanisation et une architecture originales basées sur la cité ouvrière et son implantation à proximité immédiate du lieu de travail (fosse, usine).

Ces communes autrefois rurales et isolées les unes des autres forment aujourd'hui l'agglomération de Somain.

Bassin de vie de Douai sous influence valenciennaise, bientôt lilloise ?

Autrefois "repliées" sur elles-mêmes, les communes profitent aujourd'hui des améliorations des techniques de transport pour développer leurs relations avec l'extérieur. Cela est d'autant plus vrai dans le Bassin Minier, qu'avec la crise de l'emploi, les habitants ont été amenés à étendre leur lien de prospection de travail dans des secteurs voisins (métropole lilloise en particulier).

Situé dans l'arrondissement de Douai, le pôle formé par les agglomérations de Somain et Aniche constitue une entité urbaine bien identifiée.

Cependant, les Communes de l'est de l'agglomération de Somain comme Fenain, Erre et Hornaing sont fortement influencées par la proximité de Valenciennes (commerces, lieu de travail).

Plus récemment, les élus remarquent l'arrivée de nouveaux habitants dont le lieu de travail se situe dans la métropole lilloise. Il est vraisemblable que ce fait soit à la fois la résultante d'un coût plus modéré du logement dans le Bassin minier que dans la campagne lilloise et d'un équipement public très satisfaisant dans ces communes (écoles, écoles de musique, piscine, salles de sport...). Par contre, il n'est pas certain que les efforts des élus en matière d'amélioration du cadre de vie des communes (retraitement des friches, aménagement de zones de loisirs, requalification des cités, des rues...) soient, pour l'instant, reconnus par les nouveaux arrivants.

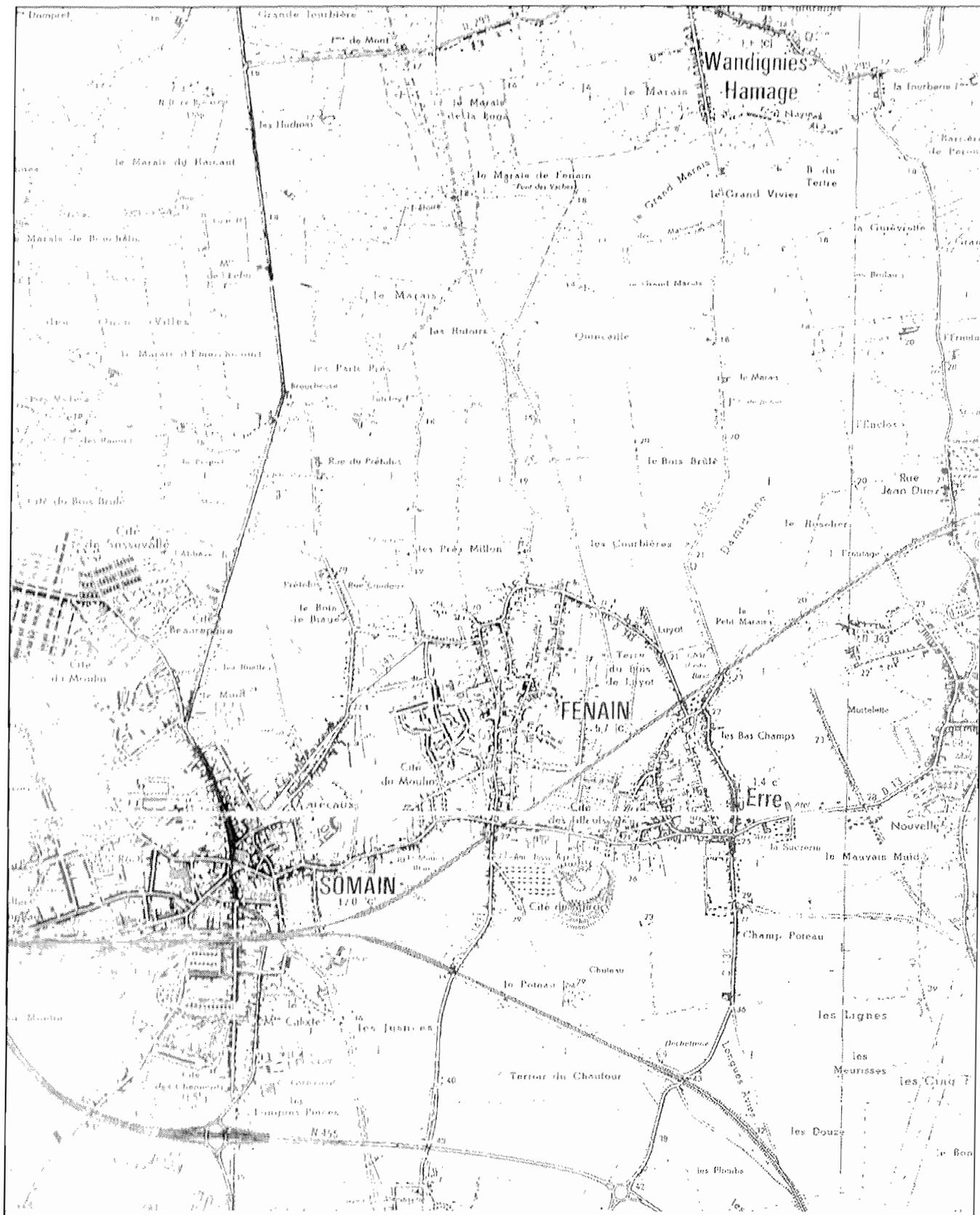
Enjeux

La recomposition du cadre de vie est souvent citée comme un objectif primordial pour l'avenir du Bassin minier. Cette ambition s'applique également à l'agglomération de Somain et il semblerait qu'elle soit de plus en plus partagée par les élus.

Cette volonté doit être organisée et réfléchie d'où les tentatives de définition de stratégies à l'échelle de l'ensemble du Bassin minier (livre blanc du Conseil Régional...).

Les bases de la recomposition du territoire sont difficiles à cerner. Elles se situent très certainement dans la recherche d'une innovation au niveau à la fois des méthodes d'approche et des solutions à apporter. Puiser dans l'identité du territoire formée par les vestiges de l'épisode minier et des origines rurales tout en remettant en cause les habitudes passées semble être un préalable pertinent.

territoire
agglomération
Bassin Minier
métropole lilloise
commerces
lieu de travail
écoles
écoles de musique
piscine
salles de sport
retraitement des friches
aménagement de zones de loisirs
requalification des cités
des rues
livre blanc du Conseil Régional



Extrait de la carte 1/25000 ème de l'I.G.N.

La Commune

Accolée à Somain, Fenain présente une configuration urbaine ancienne (bourg rural) structurée autour de la rue Jean Jaurès.

Il en est tout autrement des cités minières qui ont suivi la logique classique pour le Bassin Minier d'installation autour de la fosse (Agache et Casimir Perrier).

Aujourd'hui, alors que l'exploitation minière est arrêtée, la Commune est donc confrontée au problème de "raccrochement" de ces entités urbaines au reste de l'urbanisation.

Ainsi, la cité du Rond Point semble totalement isolée au milieu des champs. De même, les différentes cités autour de la fosse Agache (cité du Maroc...) sont d'autant plus indépendantes qu'elles sont séparées du centre par la voie ferrée Valenciennes-Douai. Dans ces deux cas, on imagine assez bien les difficultés que rencontrent leurs habitants à participer à la vie de la cité.

En cela, l'arrêt prévu de l'exploitation des schistes au terril Agache peut être une des opportunités à saisir pour améliorer la situation actuelle des cités attenantes.



Plus récentes (années 70), les extensions urbaines à l'ouest et à l'est du centre présentent souvent les mêmes défauts : conception favorisant le repli des lotissements sur eux-même sans "repiquage" évident vers le centre, absence de hiérarchie claire des voies...

C'est pourquoi, depuis 1982 (étude urbaine), les élus tentent de développer un urbanisme différent à travers de nouvelles réalisations : logements H.L.M. au Bois de Luyot, liaison piétonne entre la rue Delory et la place centrale, réaménagement du centre, volonté d'extension de l'habitat et des équipements au Bois de Luyot.

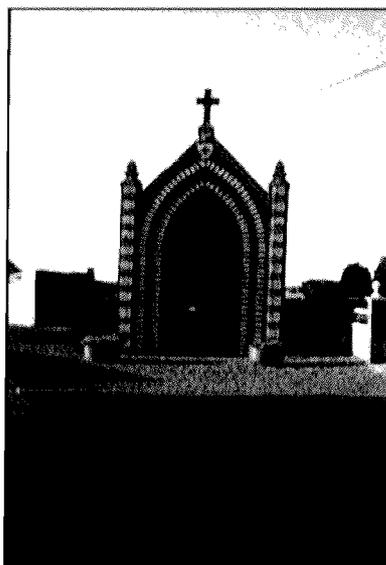
De la même façon, la Commune a lancé plusieurs aménagements dans l'optique d'améliorer le bien-être de ses habitants (plantations des rues, création du parc des près de l'Anniau,...).

La Commune peut également compter sur un certain dynamisme au niveau associatif et commercial pour garder, malgré la proximité de Somain, une ambition de ville active.

Bien que la commune soit à majorité urbaine, elle possède, aux dires de différentes études écologiques, une grande richesse biologique concentrée en particulier au niveau des terrains communaux du Marais. Associés aux autres espaces verts (près de l'Anniau...), ce lieu est également reconnu comme étant un espace de promenade et de détente apprécié des habitants.

Enfin, le patrimoine, même s'il ne présente pas de caractère exceptionnel, est à noter car d'origines variés :

- . rurale : "château" Bara, girouette de brasserie, la route pavée, les venelles...
- . religieuse : chapelle Notre Dame des Affligés, calvaire Le grand bon Dieu...
- . culturelle : le terrain de jeu de paume (élargissement de la rue Jean Jaurés), les Rutoirs...
- . industrielle et minière : terril Agache, les cités...



Les actions à l'échelle intercommunale

Les logiques de territoire dépassent très souvent les limites purement administratives. Dans le cas où une problématique se retrouve sur un ensemble de commune, il est logique, avant d'intervenir éventuellement de façon ponctuelle sur chacune d'entre elles, de définir une orientation générale basée sur une approche globale.

C'est pourquoi, les Communes d'Erre, de Fenain et d'Hornaing ont décidé d'engager ensemble la réflexion sur certains thèmes et lieux.

La valorisation des chemins de promenade

De nombreuses raisons justifient la mise en place d'un réseau de chemins de promenade sur les trois communes :

- . la population urbaine importante recherche des lieux de promenade, de loisirs et des espaces verts (cf charte Parc Naturel),
- . Le territoire intercommunal est situé au centre de sites attractifs importants (Plaine de la Scarpe, Forêt de St-Amand, base de loisirs de Rieulay...),
- . de nombreux chemins sont présents, en particulier, au niveau de la plaine,
- . de nombreuses friches minières (terril, fosse, cavalier) sont en cours de réhabilitation, certaines étant à vocation d'accueil du public (cf études S.A.C.O.M.I., E.P.F., Conseil Général, P.N.R.),
- . les thèmes de balades possibles sont diversifiés du fait d'un territoire situé à cheval sur des unités paysagères distinctes (Bassin sur plaine, Bassin sur plateau),
- . plusieurs itinéraires balisés existent au nord et au sud du territoire,
- . certaines propriétés communales sont à vocation de loisirs.



PLAINE DE LA SCARPE
Forêt de Marcellennes
Marcellennes Scarpe

Base de
loisirs de
Rieucloux

Forêt de
Roisnes
St Amand
Walleus

Centre minier
d'Archebourg
Walleus

Terrils de
Haveluy

DENAÏN
Terril Renard

Centre
Historique
Minier de
Lewarde



SENSEE
Aubigny au bosc

- itinéraire potentielle (anciens carrefours et voies ferrées)
- - - itinéraire potentielle (chemins privés et publics peu pratiqués par les automobilistes)
- ▨ lieux attractifs potentiels ou existants (friches, espaces verts)
- obstacles à l'automobile (voies ferrées, RN455, Trinitaire)
- ↔ franchissement possible de l'obstacle.

Itinéraires potentiels

Afin que les Communes puissent définir une démarche opérationnelle de réalisation de boucles de promenade, le bureau d'étude devra engager un travail important sur ce thème.

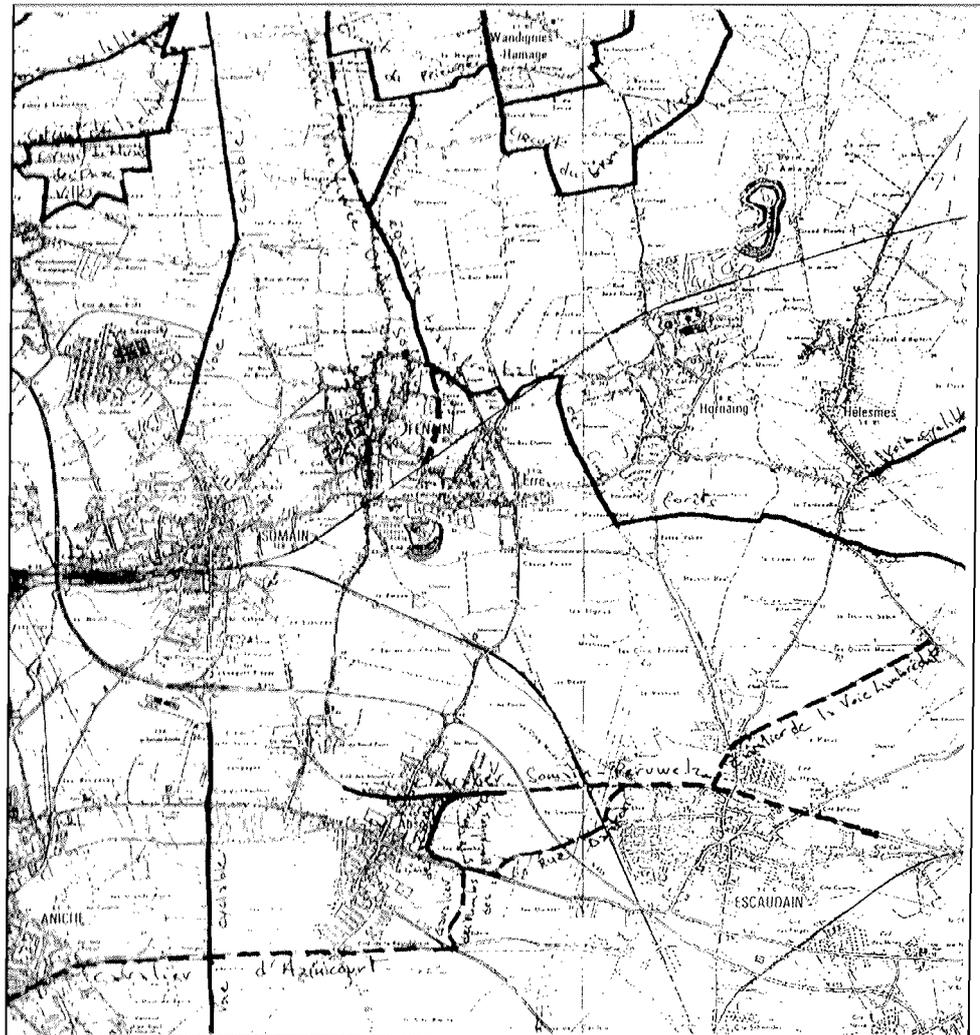
Dans un premier temps, il devra sélectionner plusieurs itinéraires sur la base des critères suivants :

- . temps de la balade (longue ou courte),
- . mode de déplacement (à pied, à vélo, à cheval),
- . thèmes et objectifs recherchés (la mine, la plaine humide...),
- . lieux et paysages attractifs,
- . statuts juridiques des chemins.

Il définira ensuite des principes d'aménagement de ces itinéraires (signalétique, diffusion de l'information, revêtement...) et des règles d'entretien sous la forme d'un cahier de recommandations. Il devra être attentif au fait que certains chemins présentent un intérêt écologique qu'il serait bon de préserver ou de développer.

Après proposition d'une hiérarchisation par le bureau d'études et sélection par les élus, il travaillera plus spécifiquement sur un itinéraire jusqu'au niveau de l'étude d'avant-projet (Cf. loi M.O.P.).

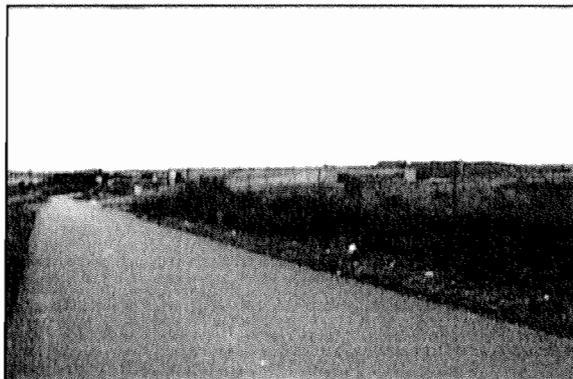
Tout au long de ce travail, le maître d'oeuvre devra s'entourer des conseils des principaux utilisateurs de ces chemins tels que les associations de randonneurs et les écoles.



Itinéraires existants (—) ou en projet (---)

L'aménagement des abords de la déchetterie

Equipement fonctionnel mais avant tout espace public, une déchetterie se doit d'être un lieu présentant une certaine qualité : qualité des clôtures, des espaces verts, de l'abri du gardien, de l'environnement immédiat... Or, située sur une ancienne carrière de craie réutilisée un temps en décharge, la déchetterie de Fenain, Erre et Honnaing n'est pas des plus accueillantes. C'est pourquoi, les élus ont décidé d'engager une réflexion sur les potentialités des lieux en vue d'y améliorer le cadre.



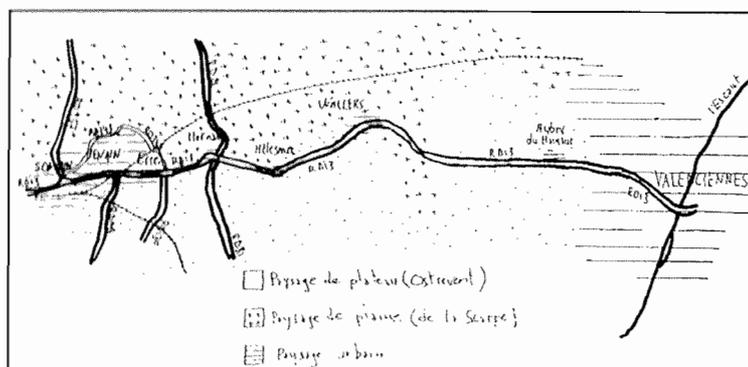
Il s'agit donc pour le maître d'oeuvre de répondre à cette volonté de la façon suivante :

- . en réalisant un diagnostic des lieux,
- . en faisant ressortir les points forts et faibles en terme de paysage mais aussi en terme d'utilisation des lieux. Par exemple, est-ce que le chemin du cimetière de Fenain peut devenir un lieu de promenade et dans ce cas quels rôles pourraient jouer les espaces autour de la déchetterie ?
- . en proposant plusieurs alternatives d'aménagement (sous la forme de schémas d'intentions). Il faudra, en particulier, être cohérent avec le travail réalisé au niveau de la départementale 130,
- . après vérification des disponibilités foncières et validation par les élus d'une alternative, en réalisant une étude d'esquisse.

La réflexion commune sur les axes structurants et stratégiques

La route départementale 13

Les trois communes sont parcourues par un axe routier structurant, la route départementale 13, qui est à la fois représentative de la limite entre la plaine et le plateau et composante du réseau des voies radioconcentriques de Valenciennes.



Cette dernière traverse différents contextes paysagers.

Ainsi, d'Aubry du Hainaut à l'entrée d'Erre, le paysage se compose d'une succession d'éléments du paysage agricole et naturel (cultures, horizons boisés, peupleraies, prairies humides, etc...) alternés par des traversées de villages ou bourgs plus ou moins importants (Wallers, Hornaing...).

A partir d'Erre, le paysage se referme. Le contexte, devenu urbain, est celui de l'agglomération de Somain.

Aux vues de l'évolution de l'urbanisation sur Hornaing (révision en cours), il est probable que cette limite entre paysage urbain et rural se déplace à l'avenir plus en amont au niveau de l'entrée d'Hornaing.

A l'échelle des trois communes, on peut distinguer deux situations urbaines différentes :

- . ainsi, pour Erre et Hornaing (dans le sens Valenciennes-Somain), la route traverse l'espace central de la commune,
- . par contre, pour Fenain et Hornaing (dans le sens Somain-Valenciennes), la route emprunte la périphérie du centre-ville.

C'est pourquoi, les relations entre la route et la ville traduites par les aménagements sur route et sur les abords ne peuvent être homogènes tout au long du parcours.



Il est donc demandé au bureau d'étude de recenser les différentes séquences de la R.D.13, d'en estimer leurs caractéristiques et enjeux. Ce travail se fera à deux échelles, celle du grand paysage (fuseau de Wallers à Somain) et celle de l'agglomération de Somain (en comprenant Hornaing).

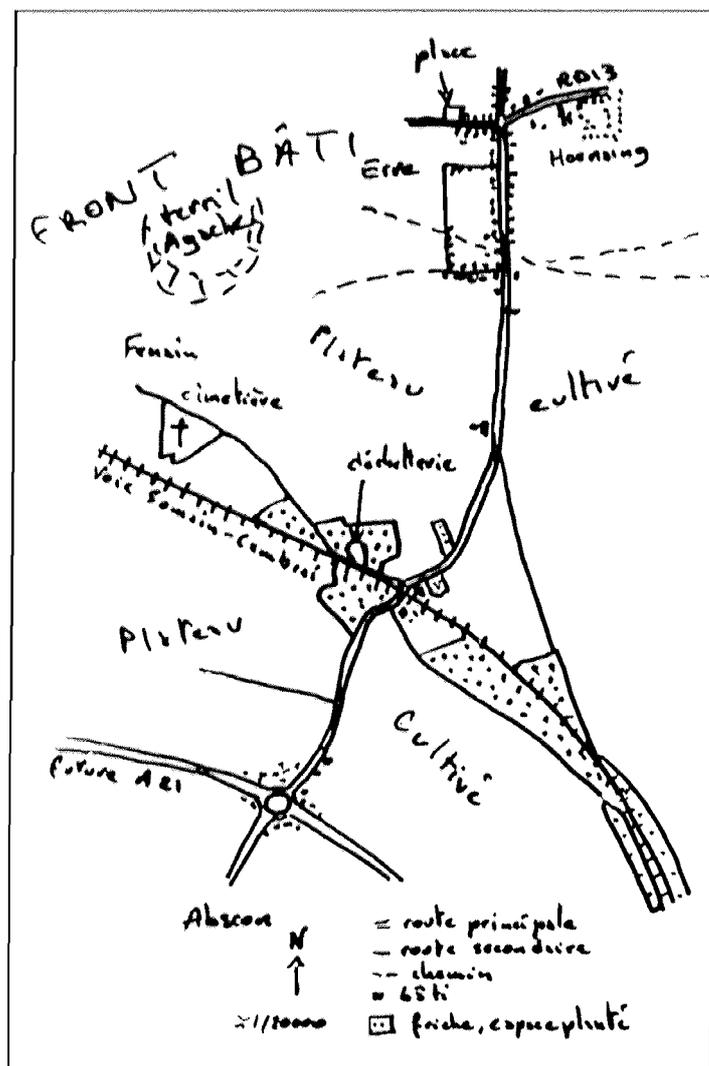
Après la phase diagnostic, il est attendu des propositions d'aménagement sous la forme de principes et de schémas d'intentions.

Ce cadre général servira de base à l'élaboration de projets plus précis (étude d'esquisse) réalisés dans les volets communaux (Erre en particulier).

La route départementale 130

Elle constitue la principale route d'accès à la future autoroute A21. Il s'agit donc d'une des entrées principales des trois communes. Elle présente également la particularité de former dans sa partie aval (en venant de la voie rapide) la limite communale entre Erre et Hornaing.

L'enjeu de ce secteur est double, d'une part, assurer la sécurité des habitants à l'entrée des deux communes et d'autre part, montrer une image valorisante du territoire intercommunal.



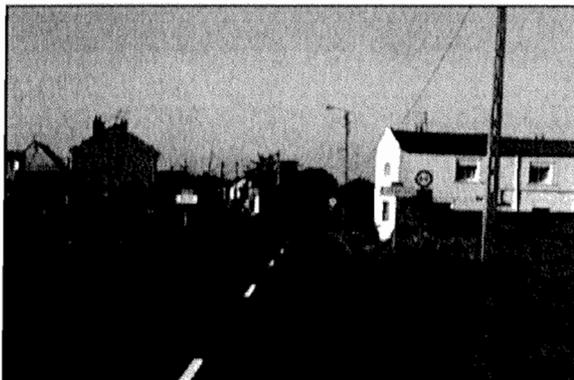
Le paysage actuel de la route se caractérise avant tout par l'omniprésence des vues ouvertes sur le plateau cultivé. Un événement crée une rupture dans le tracé relativement rectiligne de la départementale. Il s'agit de la voie ferrée Somain-Cambrai. En plus du pont et du décrochement fait par la route, ce secteur se caractérise par des délaissés importants résultant de la présence d'une ancienne carrière de craie et de friches. Malgré la réaffectation récente d'une partie du site en déchetterie, l'impression générale est plutôt négative car liée à l'abandon. C'est pourquoi, la maîtrise totale ou partielle de ces lieux est nécessaire pour garantir une qualité minimale des espaces. Des solutions devront également être apportées pour limiter l'impact négatif des réseaux aériens situés le long du tracé.

En ce qui concerne le passage au niveau du pont, le Conseil Général envisage de le rectifier dans un souci d'amélioration de la sécurité (plan routier 1999-2003 ?).

L'entrée progressive au sein de l'agglomération est relativement classique. Avant de parvenir au croisement avec la départementale 13, la route emprunte une séquence de transition caractérisée par un bâti hétérogène (pavillons, fermes...) de densité moyenne. Secteur sensible au niveau de la sécurité des piétons, il importera de compléter les aménagements de sécurité installés (îlots centraux) par des réalisations qui inciteront de façon innée les automobilistes à ralentir (rétrécissement du champs visuel

par des plantations...).

L'accroche avec la départementale 13 est particulièrement importante et peut-être délicate à traiter car il s'agit de concilier à la fois les enjeux urbains (liaisons entre Erre et Hornaing) et routiers (distribution et fluidité du trafic).



Les aménagements paysagers seront définis suivant une logique de séquences dans le souci d'une bonne prise en compte des caractères identitaires des paysages existants. Ainsi, après réalisation du diagnostic de l'itinéraire (définition des séquences, leurs caractéristiques et enjeux), le maître d'oeuvre proposera aux élus des principes d'aménagements sous la forme de schémas d'intentions.

Les actions à l'échelle communale

Elles correspondent aux démarches initiées par la municipalité. Elles sont donc spécifiques à la commune. Bien que les réponses attendues soient uniques et adaptées au contexte communal, il n'en demeure pas moins qu'elles devront être au préalable confrontées à l'analyse et aux enjeux intercommunaux.

La recherche d'une esthétique urbaine

Améliorer l'image de la commune, la rendre plus agréable à vivre demandent un travail portant à la fois sur la fonction même des espaces et sur leur apparence ou esthétique. La difficulté de cette ambition consiste à concevoir le bon aménagement pour le bon lieu.

Ainsi, chercher dans des communes références (en général, des communes urbaines de la région Parisienne ou plus près de chez nous, Douai) des exemples finis et de les replacer de facto sur les espaces publics de Fenain n'est pas la méthode à promouvoir. C'est pourquoi, avant de définir les partis d'aménagement qui leur seront spécialement adaptés, il est important de connaître les particularités urbanistiques, architecturales, paysagères et sociales de la commune.



Ce travail sera réalisé par les maître d'oeuvre lors de l'analyse de la commune. Pour arriver à une cohérence au niveau des éléments symboliques et esthétiques (mobilier, matériaux, végétaux...), il est demandé au bureau d'étude de définir les styles, couleurs, morphologies végétales... adaptés aux différents contextes communaux (la ville minière, le village linéaire, les extensions récentes,... Cf étude urbaine Trace 1982).

Les prescriptions définies devront pouvoir être appropriées à la fois par les élus et par une majorité d'habitants. Il est donc attendu du document rendu qu'il soit suffisamment explicite et pédagogique pour une diffusion éventuelle aux habitants.

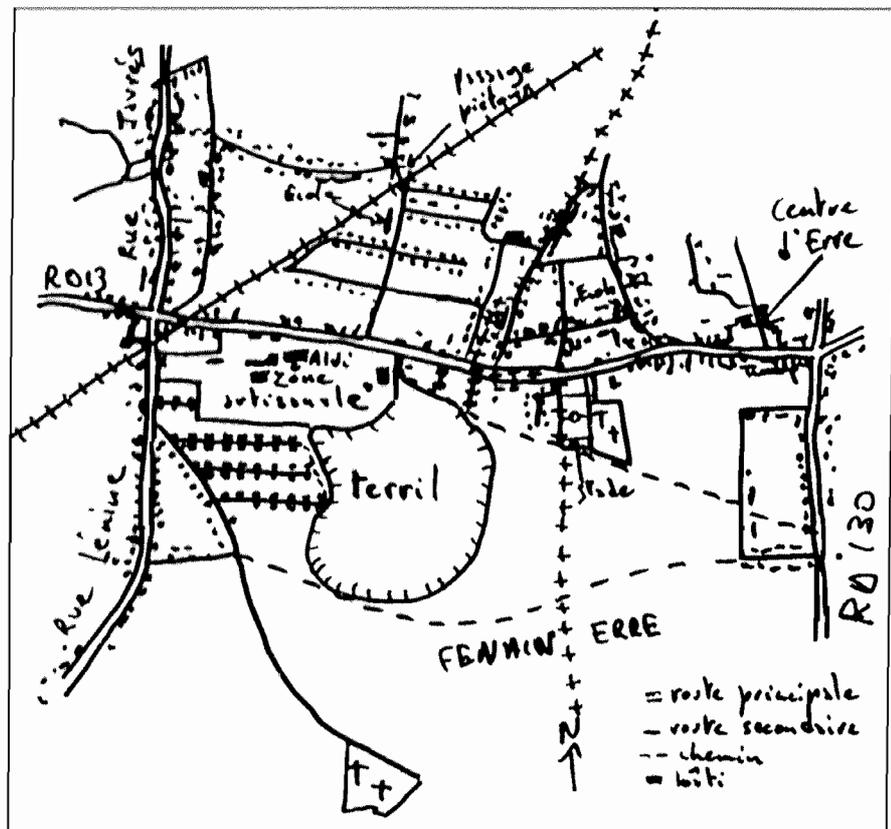
Ce travail devra également pouvoir être repris et traduit par les maîtres d'oeuvre de l'étude P.O.S. (à venir) dans le cadre de l'élaboration du règlement.

La requalification des espaces

La Commune a d'ores et déjà engagé un chantier important de requalification de son centre-ville puisqu'un projet concernant pratiquement la totalité de la rue Jean Jaurès et les principaux espaces publics (place de nos fusillés, parvis de la mairie, des écoles, de l'église...) est en oeuvre (phase 1 en cours de travaux).

D'autres ambitions animent les élus mais, conscients des enjeux, ces derniers ne veulent pas engager de nouveaux chantiers importants sans une stratégie mûrement réfléchie.

Il est donc attendu de la part des maîtres d'oeuvre à la fois des propositions générales qui permettront aux élus de définir une ligne de conduite pour les projets à venir mais aussi des réponses en terme d'aménagements sur des lieux actuellement pressentis comme déterminants.



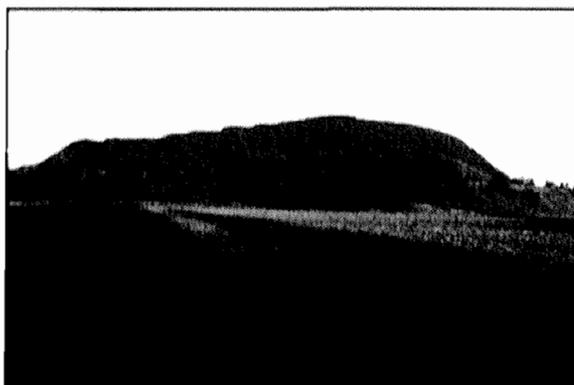
Il s'agit, en particulier, du secteur de la fosse Agache qui sera à moyen terme (2000 à 2001) revendu par l'exploitant actuel (exploitation de schistes). Il paraît important de connaître dès aujourd'hui les opportunités du site afin de ne pas réaliser, si le cas se présente, des aménagements qui ne soient pas en accord avec les intentions définies. Cette démarche est aussi bien valable pour les espaces extérieurs au site d'exploitation que pour ceux utilisés actuellement. En effet, il est tout à fait possible de trouver un terrain d'entente avec l'exploitant pour que les travaux d'exploitation aident la vocation future du site (terrassement par exemple). Cet arrangement réalisé avant cession est un gage d'économie pour la collectivité et pas spécialement une gêne pour le privé.

Les enjeux pressentis pour le site sont de plusieurs ordres :

- . urbanistiques avec la possibilité de "raccrocher" les cités minières en impasse avec le reste de la ville,
- . routiers puisqu'il serait peut-être possible de régler les problèmes de

- circulation au niveau des différents croisements routiers et ferroviaires,
- environnementaux avec la possibilité de créer un nouvel espace naturel et ludique en lien avec les cultures et les cavaliers,
- économiques par le prolongement du secteur d'activités attenant.

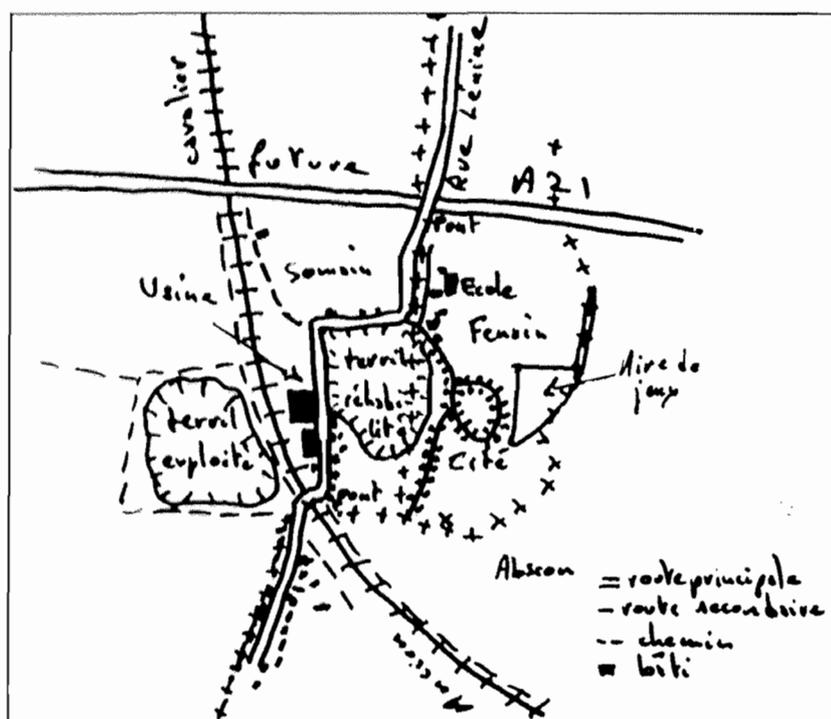
Le niveau d'étude attendu pour le secteur Agache est celui du principe d'aménagement (schéma d'intentions).



La même problématique se pose au niveau de la cité du Rond Point et de l'ancienne fosse Casimir Perrier.

Après cession du terri est à la Commune de Fenain (situé sur le territoire de Somain), l'E.P.F. a réhabilité récemment le site en le terrassant et en le plantant. Une aire de jeux à destination des enfants a par la suite été réalisée sur un terrain proche de la cité. Le terri ouest (également sur le territoire de Somain) est quant à lui encore exploité pour la production de schistes.

D'autres espaces sont encore sans affectation précise, il s'agit en particulier de l'ancien cavalier en déblai allant de Somain à Abscon. Il est toutefois prévu la réfection du pont.



La vocation de l'ensemble du site n'étant pas clairement énoncée (habitat, activité, loisirs ?), il paraît important là aussi de poser les différentes contraintes des lieux pour aider les élus à se définir un plan d'actions.

Du fait de l'imbrication étroite à ce niveau des limites communales, il semble évident que des contacts devront être pris avec les municipalités de Somain et d'Abscon.

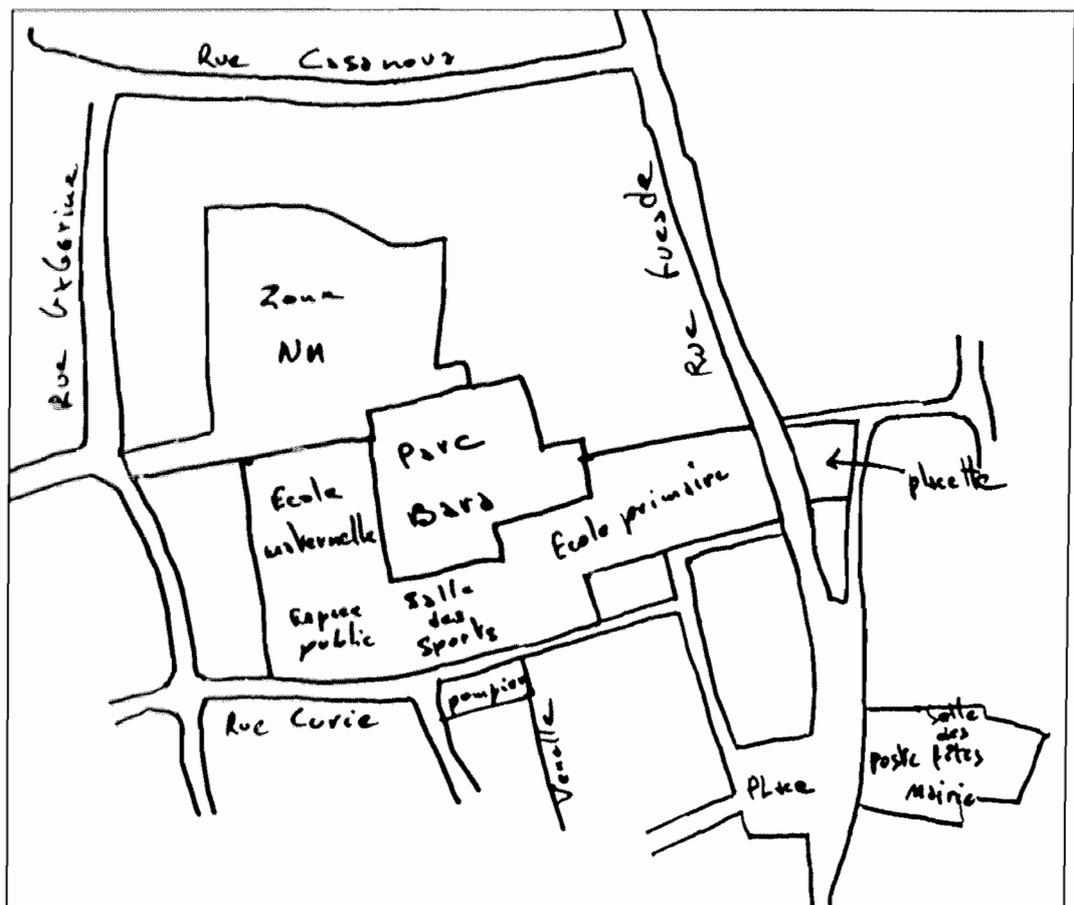
De même, avec l'accord des élus, les maîtres d'oeuvre pourront être amenés à rencontrer les responsables du contrat de ville et de la maison de quartier afin de prendre en compte les aspirations des habitants de la cité.

Le niveau d'étude attendu est celui du principe d'aménagement (schéma d'intentions).

Une attention toute particulière est également demandée sur le thème des rues et des voyettes. En effet, espaces publics majoritaires dans toutes les communes, les rues, qu'elles soient à usages multiples (voitures, piétons, cycles) ou uniques (piétons = voyettes), sont souvent vues sous l'aspect uniquement fonctionnel sans préoccupations esthétiques et d'identité. C'est pourquoi, le maître d'oeuvre, sur la base d'une typologie des rues et voyettes (étude urbaine de 1982 à consulter), devra proposer des principes d'aménagement sous la forme de croquis, coupes et images de références. Ce travail peut être en partie rattaché au premier paragraphe (recherche d'une esthétique urbaine).

Enfin, la réalisation d'études d'esquisses sera effectuée pour les lieux suivants :

. le parc du château Bara qui pourrait présenter un enjeu non négligeable pour les écoles (espaces verts, ludiques),



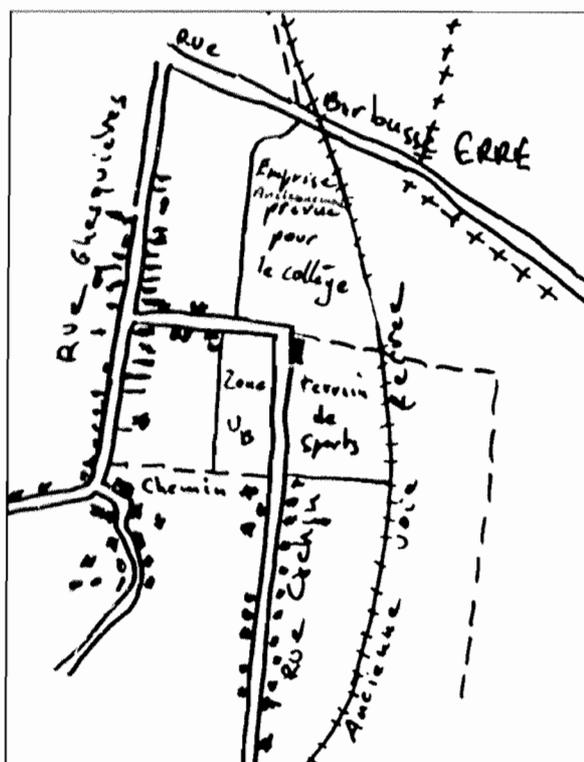
la placette du monument aux Morts 39/45 avec la girouette de St Bacchus qui n'est pas concernée par l'aménagement du centre. Il serait toutefois bon de redéfinir notamment la vocation de ce site et son rapport avec les autres composantes du centre. La Commune réfléchit également à la réalisation d'un arrêt bus.



Les extensions urbaines

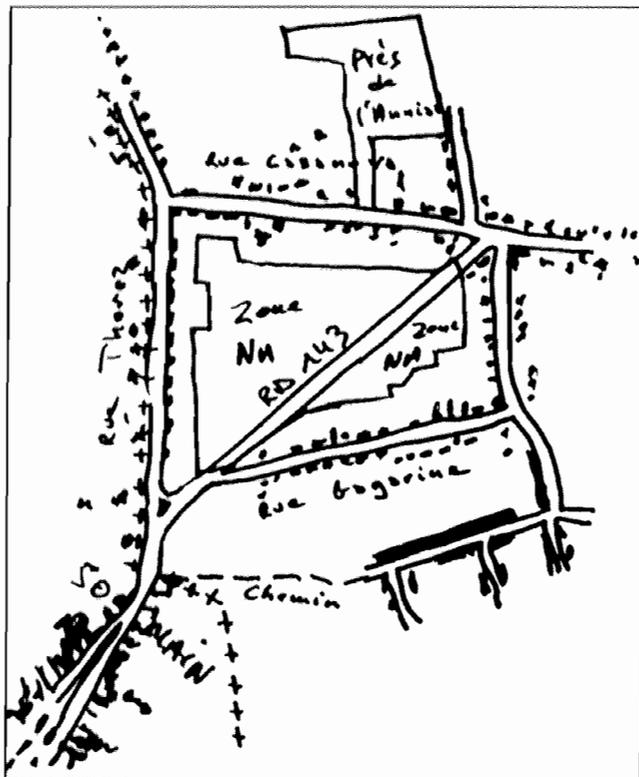
Le souci des élus est de développer la commune par des réalisations qui favorisent, plutôt que la confusion et le cloisonnement de la ville, davantage de lisibilité et de solidarité.

La Commune se pose aujourd'hui la question du devenir de deux emprises situées l'une, au niveau du Bois de Luyot (cernée par les rues Barbusse, Ghesquières et Carchin) et l'autre, le long de la R.D. 143 (voie de contournement vers Somain).



Ainsi, la première avait auparavant été réservée pour accueillir un nouveau collège. Or, depuis l'abandon de ce projet, la destinée de ce terrain devenu vacant n'est toujours pas arrêtée. Secteur en évolution (nouvelles constructions, aménagement futur de l'ancienne voie ferrée en chemin de promenade, plusieurs terrains en friche), il est important avant de définir la vocation de la parcelle concernée de refaire un point sur les utilisations et la qualité des espaces de l'ensemble du quartier en devenir (terrains de sports, aménagement de la voirie, liaisons avec le centre...).

Le second secteur concerne les terrains situés le long d'un axe routier (R.D.143) créé dans l'optique de contourner la circulation des rues Casanova et Gagarine. Ces espaces actuellement naturels présentent un paysage composé de prairies et d'arrières de jardins.



Les enjeux pressentis au niveau de ce lieu sont :

- . urbains : quelle pourrait être la vocation de ces terrains, habitat, équipements, commerces, entreprises ou ?... Dans le cas où le choix porterait sur de l'habitat, de quel type ?, immeuble locatif, pavillon individuel, bâtiment en retrait ou donnant directement sur la rue ?...
- . routiers : peut-on concilier création d'un lieu de vie (habitat par exemple) et voie routière structurante ?
- . et liés à l'image et à la représentation de la commune : quelle image veut-on donner à cette entrée de ville ?



Dans les deux cas, la Commune attend des réponses sous la forme de schémas d'intentions. Des passerelles seront à trouver avec la future étude P.O.S. (zonage, règlement).

L'aménagement de lieux de loisirs et de détente

Trois espaces verts de loisirs peuvent prétendre avoir une vocation à l'échelle des trois communes :

- . les Prés de l'Anniau à Fenain,
- . l'étang communal d'Hornaing,
- . le marais communal de Fenain.

Ce dernier est à la fois le plus vaste et le plus confidentiel. Aussi, moins aménagé que les précédents, il est un lieu idéal pour les promeneurs recherchant le calme et l'attrait des paysages naturels.

Les activités qui se déroulent actuellement sur le lieu confortent cet état. Ainsi, le hôle-ball, jeu de ballon typiquement fenainois, se joue sur des prairies fauchées dans lesquelles seuls des trous ont été aménagés. L'étang communal, à l'accompagnement sobre, ne crée pas une rupture importante avec le reste du site (si ce n'est la zone de stationnement !). Enfin, la pratique de la chasse peut, si elle est gérée dans le temps et en concertation avec les autres utilisateurs, être compatible avec une ouverture au public.

Cependant, l'accueil du public pourrait être amélioré. Ainsi, l'accès au site n'est pas des plus soignés : revêtement au sol hétéroclite et défoncé, stationnement anarchique, accès par la voiture privilégié, absence de lieu d'arrêt, de pique-nique... C'est pourquoi, quelques aménagements légers aideraient le site à retrouver son charme champêtre d'antan.

De même, du fait de l'intérêt manifeste au niveau paysager et écologique (d'après l'étude P.N.R., réseau Natura 2000) de ce site, il paraît souhaitable, d'une part, de connaître les secteurs sensibles où l'accueil public sera à maîtriser et d'autre part, d'élaborer un plan de gestion garantissant la pérennité de ce milieu naturel.



Il est donc demandé au maître d'oeuvre des propositions d'aménagements répondant à ces attentes. Il appuiera ses propositions (jusqu'au stade de l'étude d'esquisse) à la fois à partir de son analyse paysagère (incluant une recherche des attentes des élus et des différents utilisateurs) et à partir des informations collectées auprès du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut coordinateur du projet Natura 2000.

L'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'objectif de l'étude cadre de vie est d'aider la Commune à réaliser des opérations d'amélioration de son cadre de vie en cohérence avec une stratégie globale à l'échelle communale et intercommunale. Elle s'appuie pour cette raison sur une démarche particulière, gage de réussite de la procédure.

L'approche globale

L'approche globale permet de circonscrire l'identité de la commune en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire.

Elle s'appuie, en particulier, sur l'analyse de différents aspects fonctionnels, sensibles et spatiaux qu'ils soient à l'échelle communale ou intercommunale.

Ainsi, les maîtres d'oeuvre doivent pouvoir prendre en compte, avant toute proposition, des différentes données concernant la vie dans la cité telles que les activités économiques (entreprises, commerces, exploitations agricoles...), culturelles et sportives (équipements, fêtes...), l'état du foncier, les circulations (routières, piétonnes, cyclistes)...

Le bureau d'étude doit plus précisément porter son attention sur les éléments sensibles et spatiaux du territoire. Ce travail aura notamment comme ambition de connaître les éléments d'identité et leurs caractéristiques qui serviront de base et de support à tout aménagement. Il sera réalisé à partir d'un travail de terrain qui recensera les caractéristiques et atouts architecturaux, urbains et paysagers des lieux. Ces informations pourront être complétées par des éléments bibliographiques tels que ceux ayant trait à l'histoire locale.

Le résultat attendu du travail de synthèse de l'ensemble de ces données sera un schéma d'intentions exprimant les volontés communes des concepteurs et de(s) (la) municipalité(s) sur les thèmes définis précédemment (intercommunaux et communaux).

L'approche sectorielle

L'approche sectorielle expose les principes et les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal ou intercommunal particulièrement représentatifs et importants.

Elle a aussi pour objet :

- . de concrétiser les objectifs définis au niveau de l'approche globale par la conception d'opérations d'aménagement,
- . d'estimer les besoins communaux ou intercommunaux pour parvenir à ces projets (financements, partenaires, modes de gestion ultérieure),
- . de caler un programme pluriannuel des opérations (phasage dans le temps, coordination).

Afin que les élus puissent choisir un projet en toute connaissance, le travail de conception devra s'enchaîner de la façon suivante :

- 1) diagnostic
- 2) réalisation d'un pré-programme et de tests de faisabilité (schéma d'intentions, croquis, scénarios, estimation d'une fourchette du coût...)
- 3) validation par les élus d'un programme définitif
- 4) réalisation d'une esquisse chiffrée
- 5) validation par les élus

Dans certains cas, la prestation pourra s'interrompre à la fin du niveau 3. En effet, lorsque les aménagements sont prévus à long terme ou lorsqu'ils nécessitent des partenariats ou des réflexions plus poussées, il est totalement illusoire et inutile d'atteindre la précision de l'esquisse chiffrée.

La coordination des actions et le partenariat à engager

La recherche de coordination et de partenariat doit être une préoccupation constante des élus et du maître d'oeuvre. En effet, elle garantit la cohérence et l'efficacité de la procédure cadre de vie. Elle permet également d'enrichir le cadre de la réflexion par l'apport d'interventions extérieures.

Aussi, le maître d'oeuvre devra, d'une part, consulter et s'appropriier les travaux antérieurs et en cours (Cf bibliographie) et d'autre part, engager et animer un cadre de réflexion composé de plusieurs partenaires.

Les principaux acteurs pressentis pour ce réseau de consultation sont :

- . le Conseil Général (développement rural, voirie, environnement),
- . le S.I.R.S.A. (projet d'agglomération, P.L.H., équipements intercommunaux),
- . la D.D.E. subdivision d'Orchies (route) et le groupe urbanisme et habitat du Douaisis (P.O.S.),
- . la S.I.A.,
- . la S.O.G.I.N.O.R.P.A.,
- . le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (environnement, tourisme).

En fonction des sujets traités et de leur niveau d'étude, d'autres partenaires pourront être conviés à participer aux réunions de coordination (E.P.F., France Telecom, E.D.F, S.I.A.N., responsable du contrat de ville de la cité du Rond Point, bureau d'étude P.O.S., ...).

La sensibilisation et la participation des habitants

Le travail des maîtres d'oeuvre en comité restreint devra être enrichi par la consultation et l'engagement des habitants au sein de la procédure.

Pour ce faire, ils devront, dans un premier temps, analyser le contexte communal ou intercommunal présent et notamment :

- . les particularités du territoire (déjà appréhendées dans le cadre des projets),
- . le profil de la population pouvant être concernée,
- . les outils et les structures pédagogiques en place,
- . le mode d'expression local.

Cette analyse devra aboutir sur des objectifs de sensibilisation et d'échanges et en particulier, sur une écriture du scénario de l'action adaptée à ce contexte.

Il est à préciser que les démarches devront être différentes selon les objectifs validés par les élus.

1) Ainsi, la démarche peut se situer à l'échelle du projet. Dans ce cas, le travail engagé entre les élus, les maîtres d'oeuvre et les usagers correspond à un échange dont l'objectif est d'arriver à un projet satisfaisant à l'ensemble des parties. Cette démarche participative diffère d'une démarche de communication.

2) Plus généralement, la sensibilisation peut concerner l'ensemble des thèmes du cadre de vie. Elle est donc indépendante d'un projet particulier et "ouvre plutôt les yeux" des habitants sur les qualités de leur environnement. Dans cette démarche, il est attendu une évolution positive des pratiques quotidiennes des personnes concernées.

Les outils à utiliser seront pour la plupart à définir. Le premier support de sensibilisation sera un document d'étude riche en schémas explicatifs et illustré par des images de référence. Ce travail sera le résultat des nombreuses discussions qu'entreprendront les maîtres d'oeuvre avec les élus et les partenaires au cours de réunions régulières.

Au début du travail du bureau d'étude, il devra être décidé d'engager ou non :

- . des réunions publiques ou des animations destinées aux scolaires,
- . la conception d'une exposition,
- . la réalisation de petites brochures destinées au public.

L'élaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement

Elle constitue la dernière étape de la démarche. Le programme définira la hiérarchisation et le phasage de réalisation des opérations d'aménagement. Il est, pour cela, un des documents cadre garantissant la cohérence de l'ensemble des projets. Il doit répondre aux différents impératifs :

- . financiers (budgets communaux, subventions),
- . d'exemplarité,
- . d'opportunités en relation avec les actions des partenaires (E.D.F., D.D.E....).

Approche intercommunale

La Chaîne des Terrils, S.A.C.O.M.I. - 1995 - Schéma de requalification des anciens cavaliers du Bassin minier. Etude de repérage. Secteur 4, ancien groupe d'exploitation de Douai. Anciennes compagnies de l'Escarpelle, Flines, Aniche et Azincourt - 97 p

Cabinet Montauffier, E.P.F., Région Nord/Pas-De-Calais, Préfecture de Région - 1996 - Requalification des cavaliers. Secteur du Denaisis, du Douaisis et du Bruaysis. Synthèse de l'étude préopérationnelle de faisabilité - 23p

Cabinet Montauffier, E.P.F. - 1996 - Requalification des cavaliers du Douaisis. Etude préopérationnelle de faisabilité, cavalier de la Grande Boucle - 36p

idem, ...cavalier de la voie Lambrecht

idem, ...cavalier sur Fenain, Erre et Hornaing

Agence A. Depret, D.R.E., S.A.C.O.M.I., Région Nord/Pas-De-Calais - 1995 - Etude de réaffectation du cavalier ex. H.B.N.P.C. Somain-Peruwelz, section Somain-Anzin et des branches secondaires : ancienne fosse Agache, Centrale d'Hornaing, ancienne fosse Lambrecht, ancienne fosse d'Arenberg "Schéma d'aménagement directeur" tome 1, 73p et tome 2, 23p

JNC (Capart), De Backer, P., Territoires, Sites & Cités, S.A.C.O.M.I. - 1996 - Réalisation d'un schéma d'aménagement des terrils du Bassin minier du Nord/Pas-De-Calais. Diagnostic, 68p + annexes

idem - 1996 - ... Elaboration de scénarios, 65p + annexes

idem - 1996 - ... Schéma d'aménagement des terrils du Bassin minier Nord/Pas-De-Calais, 46p

Conférence Permanente du Bassin Minier - 1998 - Livre blanc. Une ambition partagée pour l'après-charbon, 173p

Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut - 1997 - Charte, 171p

P.N.R. Scarpe-Escaut, C.D.T. du Nord - ? - 15 itinéraires pédestres + 6 itinéraires VTT

O.R.G.E.C.O., S.I.R.S.A. - 1997 - Programme Local de l'Habitat du S.I.R.S.A.

Approche communale

TRACE - 1982 - Etude préalable de Fenain, 47p

A.D.I., TRACE, S.I.R.S.A., Ville de Fenain - 1997 - Aménagement du centre-ville. Notice et plan

Centre Régional de Phytosociologie, Syndicat mixte de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut - 1996 - Habitats et flore remarquables des prairies et complexes marécageux de la plaine alluviale de la Scarpe : diagnostics dans une optique conservatoire et propositions pour la mise en place d'un maillage écologique. Marais de Fenain

Analyse spatiale du territoire intercommunal de Fenain, Erre et Hornaing

Document de travail, C.A.U.E., 14 novembre 1997

Préambule

Comprises dans l'arrondissement de Douai, Fenain, Erre et Hornaing forment une communauté de près de 10000 habitants.

Les grands traits du territoire

1) Communes situées en limite de la Plaine de la Scarpe et de l'Ostrevant

- > paysages de marais
 - . prairies humides avec fossés plantés
 - . forêt humide
 - . marais drainé cultivé

- > paysage de plateau
 - . champs ouverts cultivés

- > structuration rurale des communes
 - . développement urbain linéaire le long des voies
 - . voies perpendiculaires à l'axe de la plaine et des versants de direction Nord-Sud
 - . nombreuses liaisons piétonnes entre les voies parallèles = voyettes ou faisant le tour du village
 - . habitat traditionnel rural : fermes
 - . patrimoine rural : chapelle, ferme...

2) Communes situées au sein du Bassin minier

- > cités minières et ouvrières (centrale d'Hornaing)
- > fosses minières, terrils et cavaliers
- > activités associées : centrale d'Hornaing
- > infrastructures : voies ferrées, routes, lignes électriques
- > afflux de population
 - . extension urbaine
 - . création d'une agglomération avec Somain

3) Bassin de vie de Douai sous influence valenciennaise, bientôt lilloise ?

- > communes attirées par les services de la ville moyenne de Somain
- > communes situées entre Douai et Valenciennes
- > à l'avenir, communes périurbaines de Lille ?

Conclusions :

. sur le périmètre d'étude :

Les trois communes présentent de nombreux points communs. Un travail à l'échelle de ce territoire est donc pertinent même si celui-ci pourrait être élargi (Hélesmes, Somain).

. sur le cadre de vie :

L'amélioration du cadre de vie est souvent citée comme un objectif primordial pour l'avenir du Bassin minier. Ceci est vraisemblablement vrai pour ces trois communes.

Il s'agit aujourd'hui de définir les bases de cette recomposition. Puiser dans l'identité du territoire formée par les vestiges de l'épisode minier et les origines rurales semble être une démarche intéressante.

Il paraît évident également que l'échelle intercommunale soit la plus judicieuse dans le cas où les communes connaissent des problématiques similaires. C'est le cas ici.

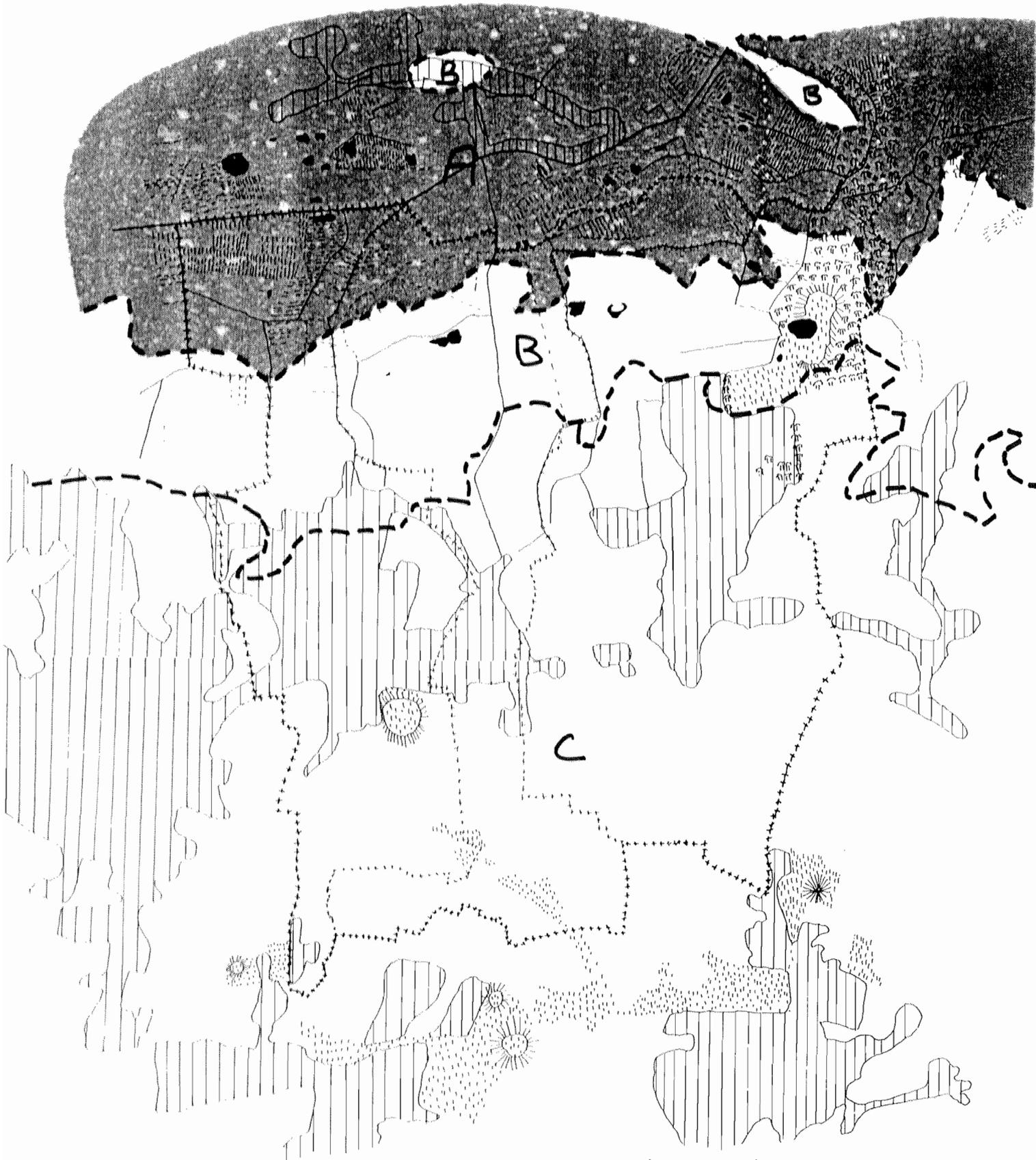
La stratégie commune reste donc à définir. Elle peut être décomposée en thèmes :

- . les grandes friches
- . les liaisons et cheminements intercommunaux
- . le réseau des milieux naturels
- . les espaces verts de loisirs
- . les équipements intercommunaux
- . l'urbanisme
- . les infrastructures
- . l'eau
- . le patrimoine

Carte du diocèse de Cambrai

1769



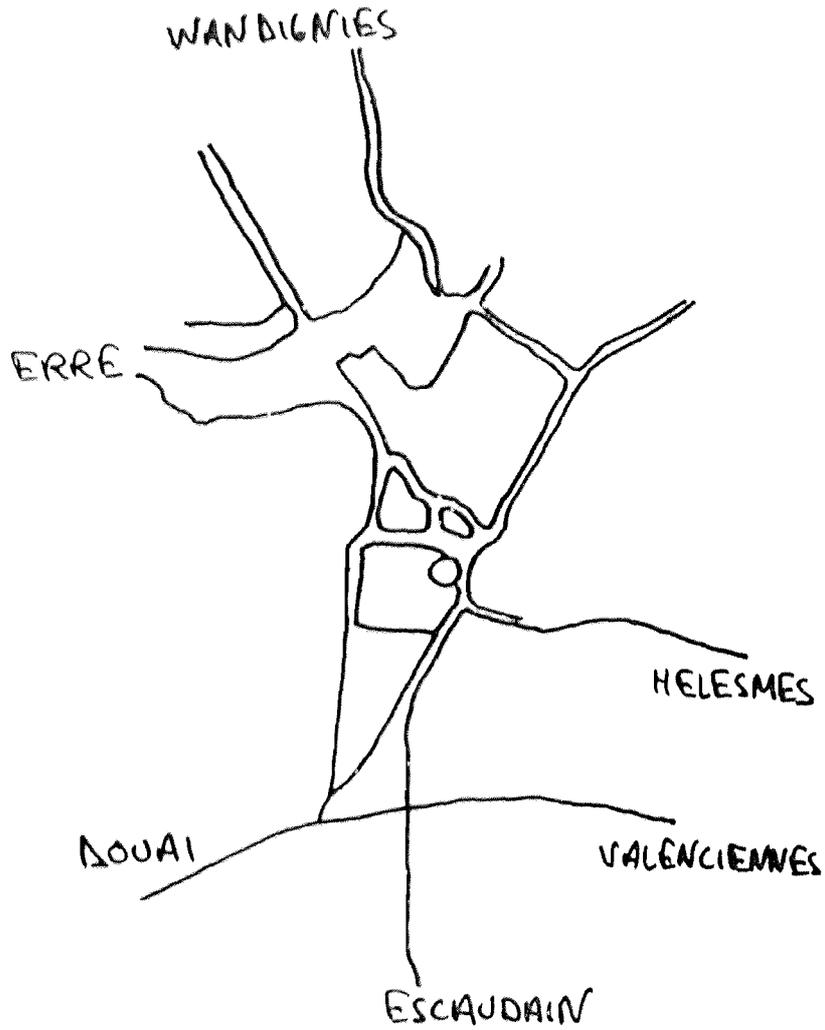


Carte des zones homoclimatiques

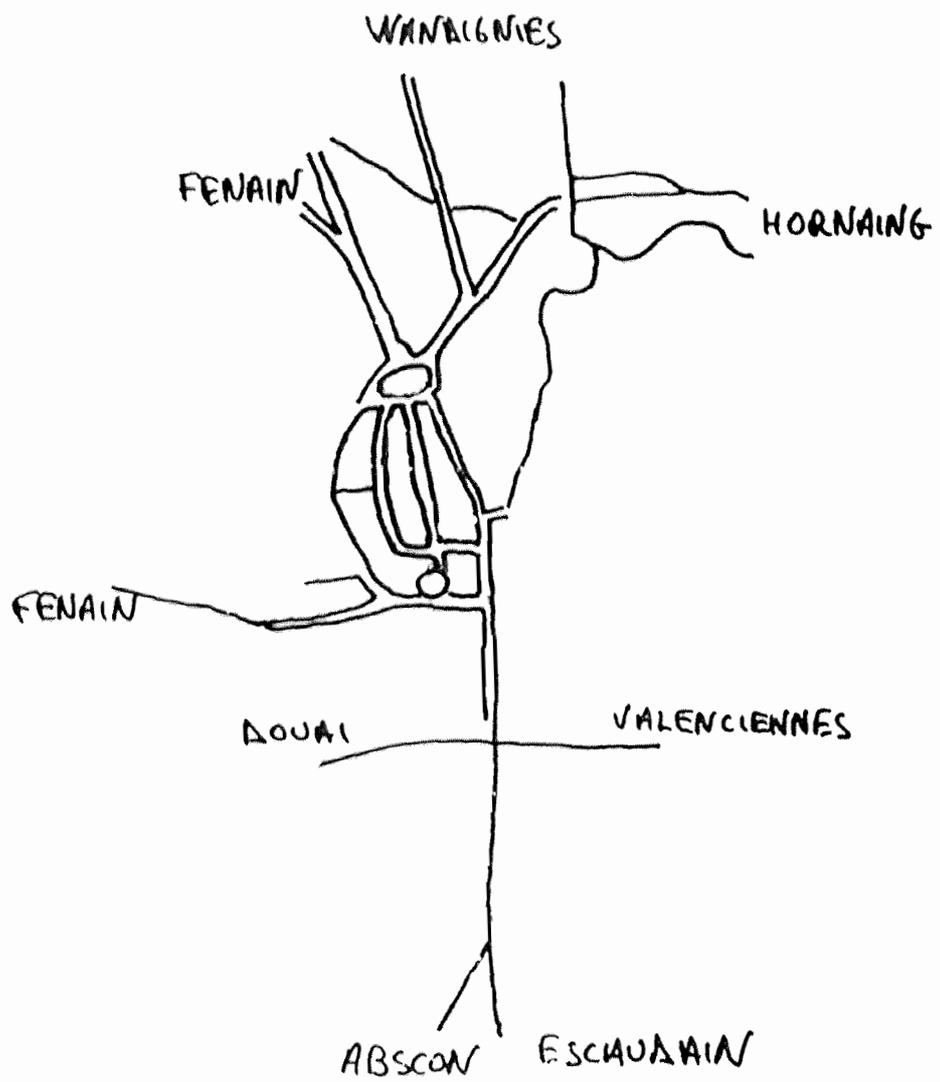
- - - - - limites interzonales
 - - - - - limites zonales
 - - - - - axes de transport principal
 - - - - - axes de transport secondaire
 ● pluviométrie
 ☀️ soleil
 ☾ lune
 ☀️ ☾ mois
 (A) aridification
 (B) espèce sèche

[A] le mois
 [B] le mois asséché
 [C] le plateau

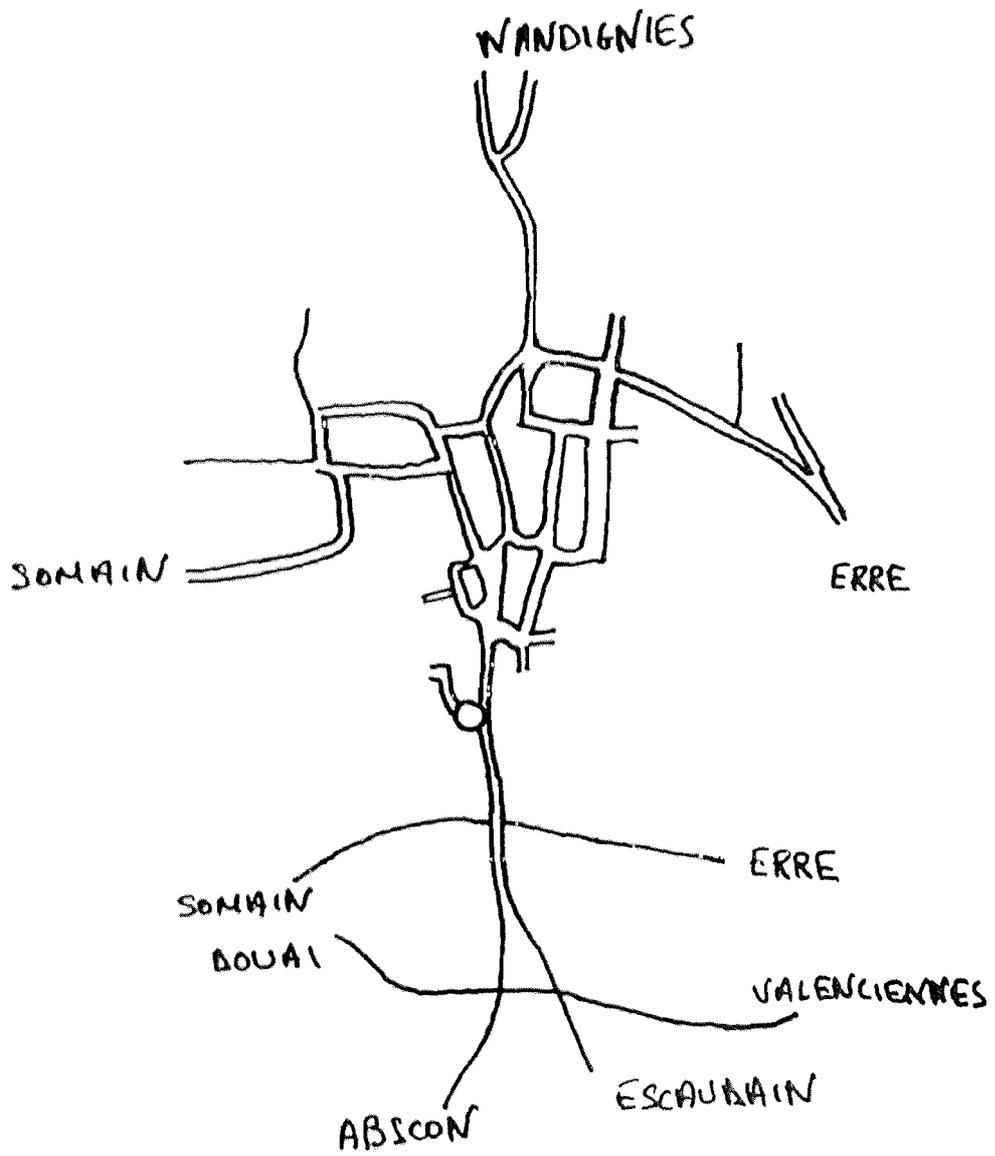
Structure urbaine, les voies



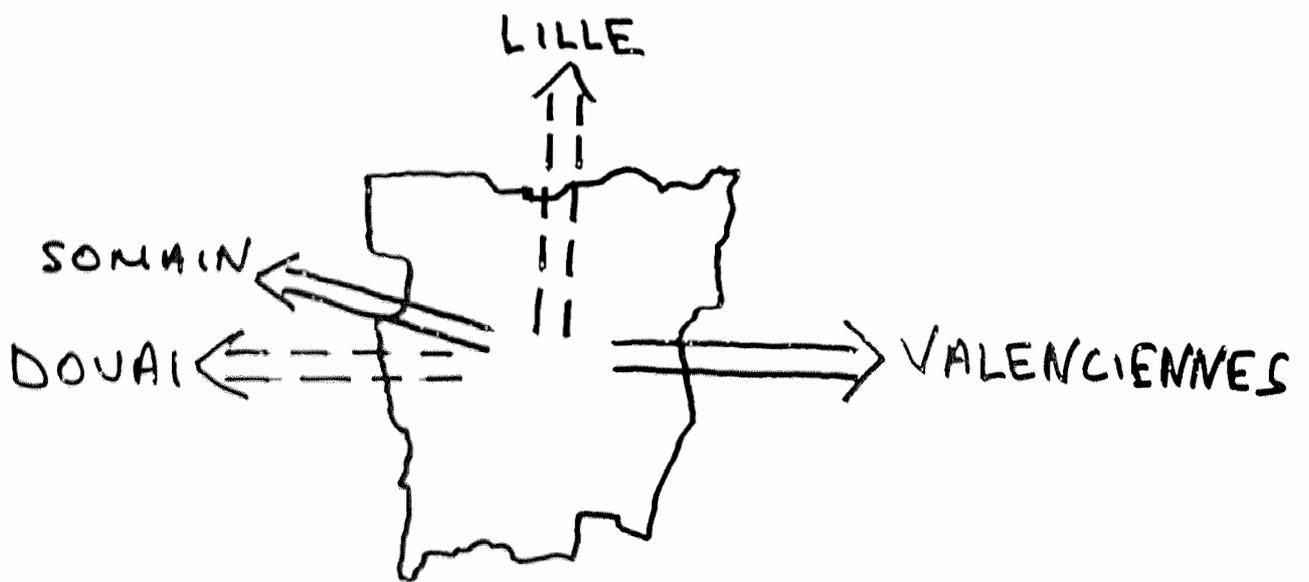
HORNAING
1832



ERRE
1832



FENAIN
1832



Influence urbaine

Grandes Fiches

Constat et enjeux :

Nombreuses friches d'origines diverses à réhabiliter :

- . fosse, carreau, terrils (Agache, Casimir Perrier est, Bois de la cité de la Loge)
- . cavaliers
- . voies ferrées
- . carrières de craie (Terroir du Chauffour à Erre et Fenain)
- . décharges (Terroir du Chauffour)

Propriétaires variés (CdF, TSA, particuliers, communes, Conseil Général du Nord) avec toutefois une rétrocession finale qui sera majoritairement publique

Différents niveaux d'évolution de ces friches, celles qui n'ont pas, pour l'instant, de vocation effective (existantes, requalifiées), celles qui en ont une mais de façon temporaire (potentielles) et enfin celles qui ont été reconverties (aménagées)

Pour certaines friches, les enjeux dépassent le cadre strict des communes (Audiffret sud à Escaudain, ancienne voie ferrée Orchies-Somain, cavalier Somain-Péruwelz, cavalier d'Azincourt, site potentiel de la centrale d'Hornaing). Sur ce sujet, quelques études ont été réalisées : S.A.C.O.M.I. (terrils), E.P.F. (cavaliers), P.N.R. P.S.E. (sites miniers), Conseil Général du Nord (zones de préemption : carrières des plombs et des peupliers)

Les friches peuvent être considérées comme des opportunités très intéressantes pour le développement et la recomposition des communes, par exemple : la réhabilitation de la fosse Agache pourrait faciliter la greffe de la cité attenante au reste de la commune. Elle pourrait peut-être aussi régler les problèmes routiers actuels (voies ferrées) et offrir un site d'accueil intéressant pour plusieurs entreprises

En général, nécessité d'un travail très en amont afin de pouvoir profiter de la présence de l'exploitant et de ses engins de terrassement sur le site (cas pour Agache et de la centrale)

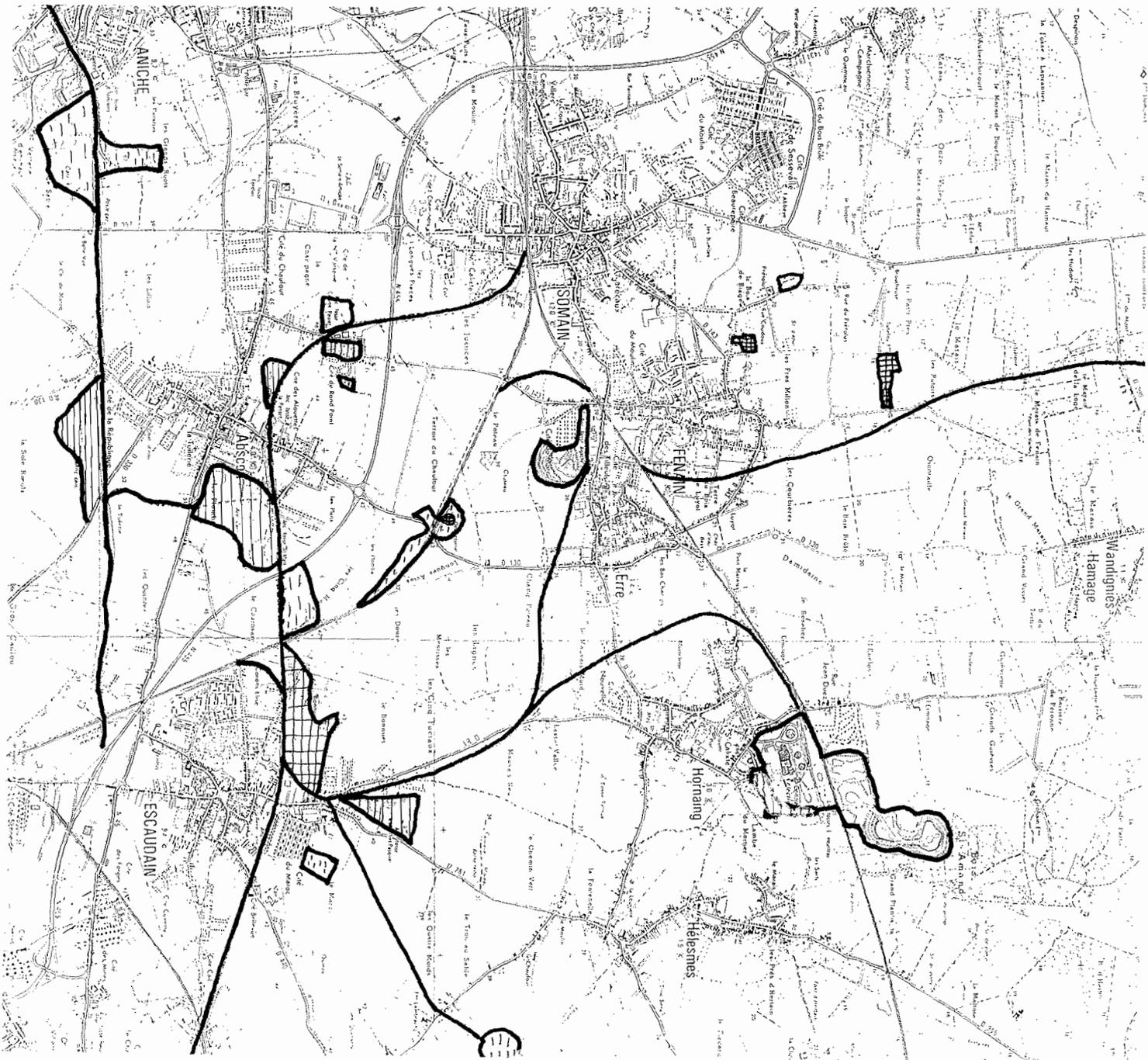
Thème transversal à lier avec les autres (espaces verts de loisirs, urbanisation, infrastructures, réseau des milieux naturels...)

Objectifs possibles :

Définition d'objectifs communs sur la réhabilitation des friches pour les trois communes :

- . quant à leur vocation
- . quant à leur gestion

Confrontation des objectifs communaux avec les projets départementaux et régionaux (D.R.E., Conseil Général, P.N.R.)



Grades Friches

-  Friche polyvalente
-  Friche agricole
-  Friche réqualifiée
-  Friche aménagée
-  Couloir, voirie

Liaisons et cheminements intercommunaux

Constat et enjeux :

Population urbaine importante recherchant des lieux de promenade, de loisirs et des espaces verts (cf charte Parc Naturel)

Territoire intercommunal situé au centre de sites attractifs importants (Plaine de la Scarpe, Forêt de St-Amand, base de loisirs de Rieulay...)

Quelques propriétés communales à vocation de loisirs

Nombreuses friches minières (terril, fosse, cavalier) en cours de réhabilitation, certaines à vocation d'accueil du public (cf études S.A.C.O.M.I., E.P.F., Conseil Général, P.N.R.)

Présence de nombreux chemins, en particulier, au niveau de la plaine de la Scarpe

Possibilité d'une diversité des thèmes de balades du fait d'un territoire situé à cheval sur des unités paysagères distinctes (Bassin sur plaine, Bassin sur plateau)

Existence de plusieurs itinéraires balisés au nord et au sud du territoire

Objectifs possibles :

Recherche d'itinéraires en fonction du type de balade (longue ou courte), du mode de déplacement (à pied, à vélo, à cheval), des thèmes recherchés (la mine, la plaine humide...), des lieux attractifs, du statut juridique des chemins

Définition des aménagements accompagnant l'itinéraire (signalétique, diffusion de l'information, revêtement...) en fonction du contexte paysager

Reflexion sur la gestion future des chemins (mise en place d'une structure intercommunale de gestion des espaces verts...)

Trinivierres potetkiels

PLAINE DE LA SCARPE
 Forêt de Mervielles
 Mervielles Scarpe

Gise de
 loisir de
 Rioully

Centre
 Historique
 Minier de
 Leuwerde



Forêt de
 Raisues
 SRAWARD
 Wallers

Celle minier
 d'Arenberg
 Wallers
 Terrils de
 Haweluy

DENAIN
 Terril Renaud

SENSEE
 Aubigny en bare

- liaison potetkiel (autres canaux et voies ferrées)
- - - liaison potetkiel (autres canaux potetkiel pour les automobiles)
- ▨ lieux stratégiques potetkiel ou canaux (friches, espèces vertes)
- ▬ obstacles à l'observation (voies ferrées, RN455, Tranchée)

Réseau des milieux naturels

Constat et enjeux :

Surface importante en milieux naturels du fait de la présence de la Plaine humide de la Scarpe et des friches minières

Grande diversité des milieux naturels liée à l'étalement du territoire intercommunal sur plusieurs zones homoécologiques : plaine (marais, prairies, bois), plateau (champs cultivés), friches minières

Connaissance variable des différents milieux par la compilation de plusieurs études : recensement Z.N.I.E.F.F. par la D.I.R.E.N., étude d'impact du remembrement d'Hornaing par l'A.M.B.E., étude habitats et flore remarquables des prairies et marais de la Plaine de la Scarpe par le P.N.R. Celles-ci permettent de réaliser une première hiérarchisation des milieux :

a) Milieux d'intérêt local :

- . cavaliers, voies ferrées
- . étang communal d'Hornaing
- . parc de la ferme de l'ermitage à Hornaing
- . bocage de la Guièvrette à Erre
- . zone naturelle de Fenain
- . friches (fosses minières, carrières)
- . bermes et fossés en général

b) Milieux d'intérêt régional, national, international :

- . Z.N.I.E.F.F. : marais de Fenain, le bois de St Amand, terril d'Audiffret sud à Escaudain...

Milieux naturels et leurs composantes souvent menacés :

- . plaine humide : populiculture, retournement des prairies, drainage, comblement des fossés, abaissement du niveau de la nappe, pollution des eaux
- . plateau : agrandissement du parcellaire, chemins goudronnés
- . friches minières : disparition par réhabilitation (espaces verts, exploitation, urbanisation, mise en culture...)

Opportunités de créations de zones naturelles non négligeables (propriétés publiques)

Objectifs possibles :

Définition d'une stratégie intercommunale de préservation des milieux naturels

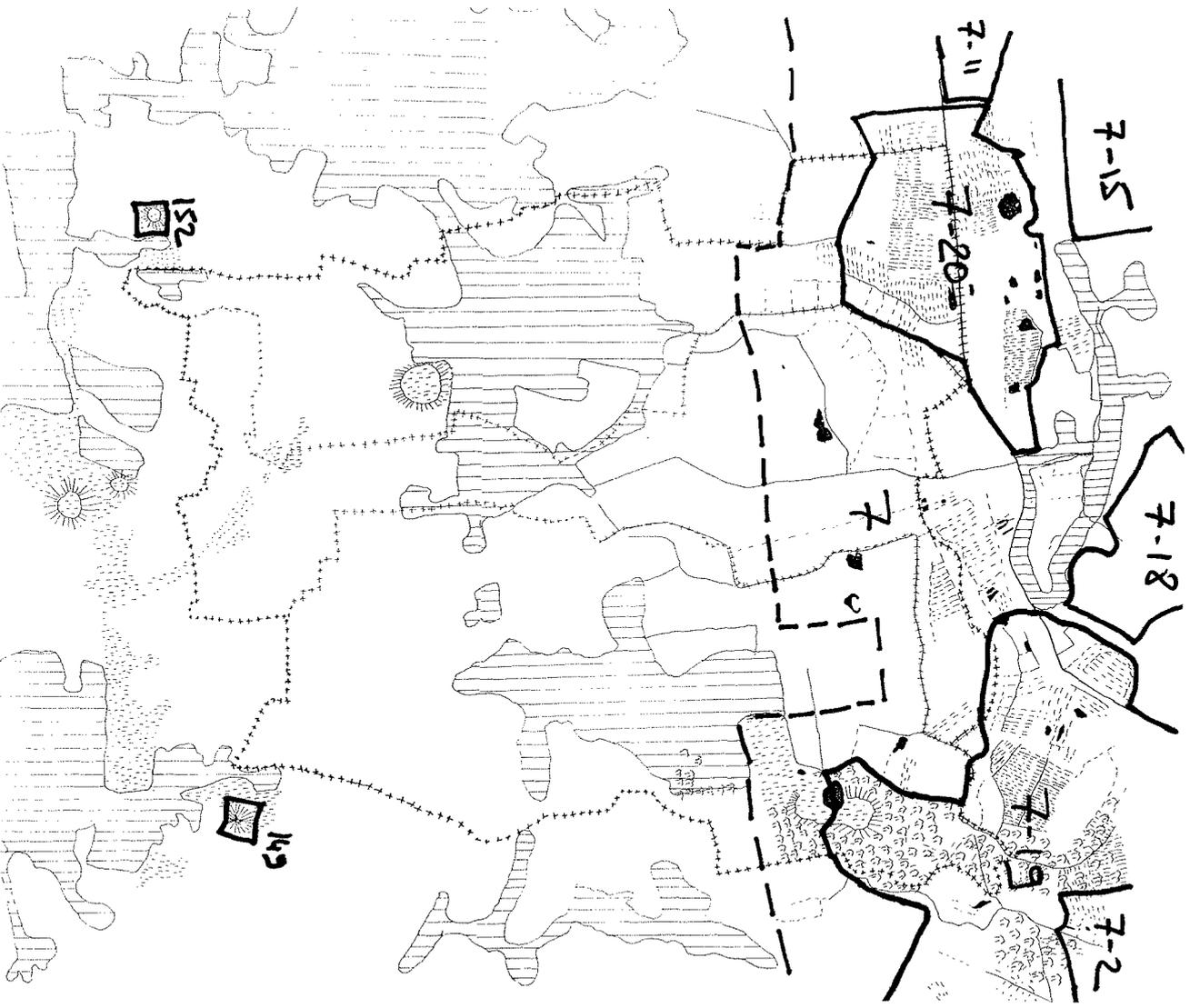
Mise à profit des opportunités foncières (propriétés communales, départementales)

Création de sites naturels légalement reconnus (arrêté du biotope, réserve naturelle nationale, réserve naturelle volontaire, P.O.S., réglementation des boisements)

Préparation de la mise en place du réseau européen Natura 2000 (site NPC 034)

Réalisation d'aménagements à vocation écologique

Sensibilisation des gestionnaires des espaces (agriculteurs, de routes, de cours d'eau...) : réalisation d'un guide sur les méthodes et les aménagements à adopter, diffusion d'information sur les aides des collectivités : mesure agri-environnementale "maintien du bocage" sur Hornaing, aide à l'entretien et à la plantation de haies du Conseil Général, politique des corridors biologiques du Conseil Régional...

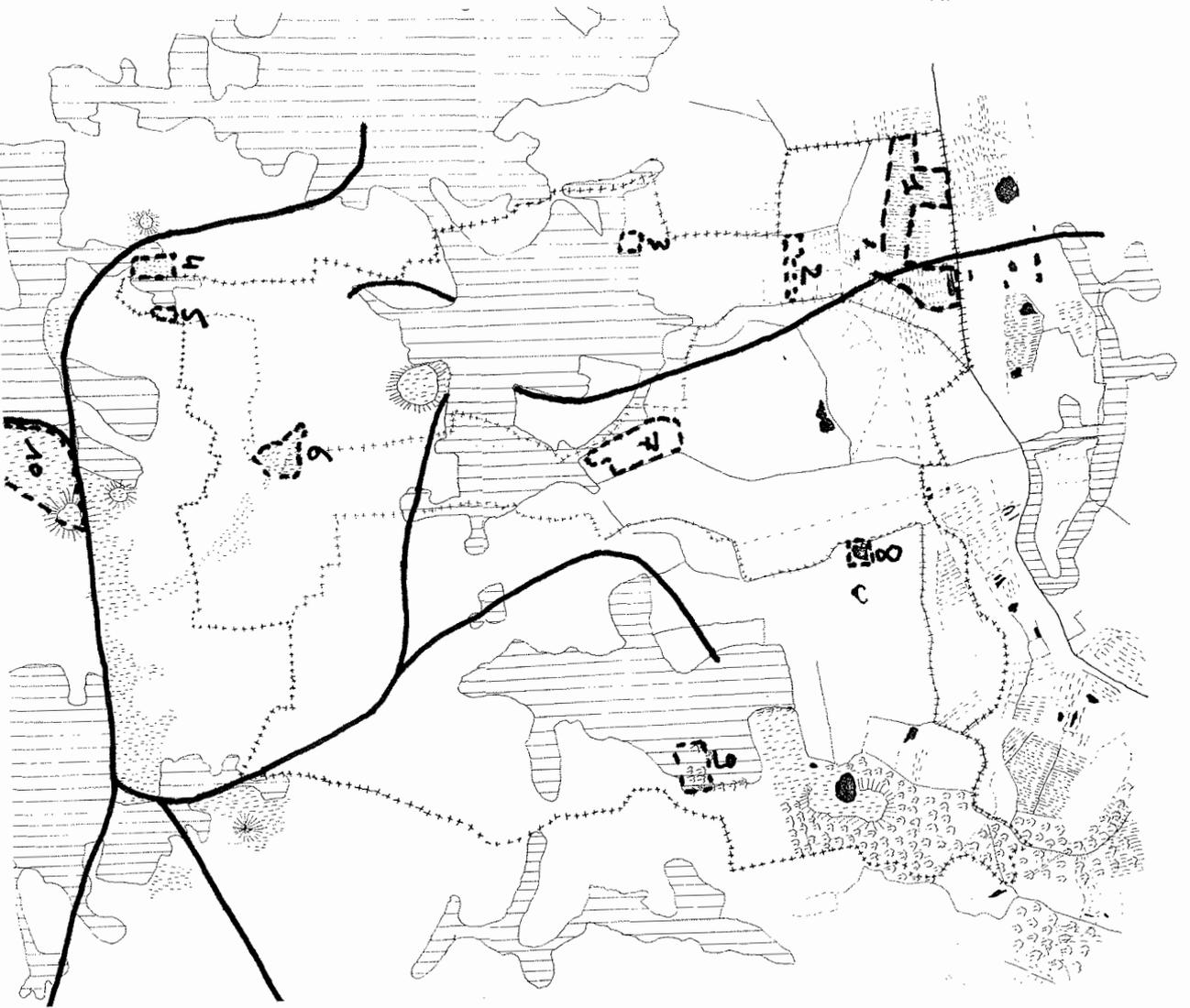


Réseaux de Milieux Naturels

- limite de ZNIEFF de type II : grand ensemble naturel
- limite de ZNIEFF de type I : secteur d'intérêt biologique remarquable
- 7-2 : numéros de ZNIEFF
- cour d'eau principal
- - - cour d'eau secondaire
- ☞ frênaie
- ☀️ taillis
- ☁️ forêt
- ▨ urbanisation
- ++++ limite intercommunale
- +++ limite communale
- plan d'eau

Réseau des Milieux N. Verts
Oppevilliers

- Les Ripisylves publiques
— Cuviers, voies ferrées désaffectées
1. Marais communal de Fenais
 2. Aire de détente du marais
 3. Espace naturel des Prés de l'Ançois
 4. Terrain récréatif Cassinier Ferrer est
 5. Futur espace vert du Couvent
 6. Feuille vigne de la délafterie
 7. Prés près d'Évre
 8. Espace communal d'Horsing
 9. Bois de la loge
 10. Carrière récréative de l'ancien voie des Ploues



Espaces verts de loisirs

Constat et enjeux :

Présence de quelques espaces verts de loisirs pouvant avoir une vocation intercommunale :

- . espace naturel des Prés de l'Anniau à Fenain
- . marais de Fenain (étang, aire de détente, terrain de holeball, réserve de chasse)
- . étang communal à Hornaing

Deux espaces (les étangs) offrent le même service qui est la pêche.

Par contre, présence à quelques kilomètres d'aires de loisirs pouvant attirer la population des trois communes : Rieulay (4 km), Somain (étang et aire de loisirs à 4 km), forêt de Wallers (6 km), forêt de Marchiennes (6 km), la Sensée (Aubigny au Bac à 15 km, le Bassin Rond à 12 km).

Population urbaine recherchant une diversité d'espaces verts de loisirs.

Centres aérés intercommunaux pouvant être intéressés par des espaces de jeux, de découverte de la nature, sportifs...

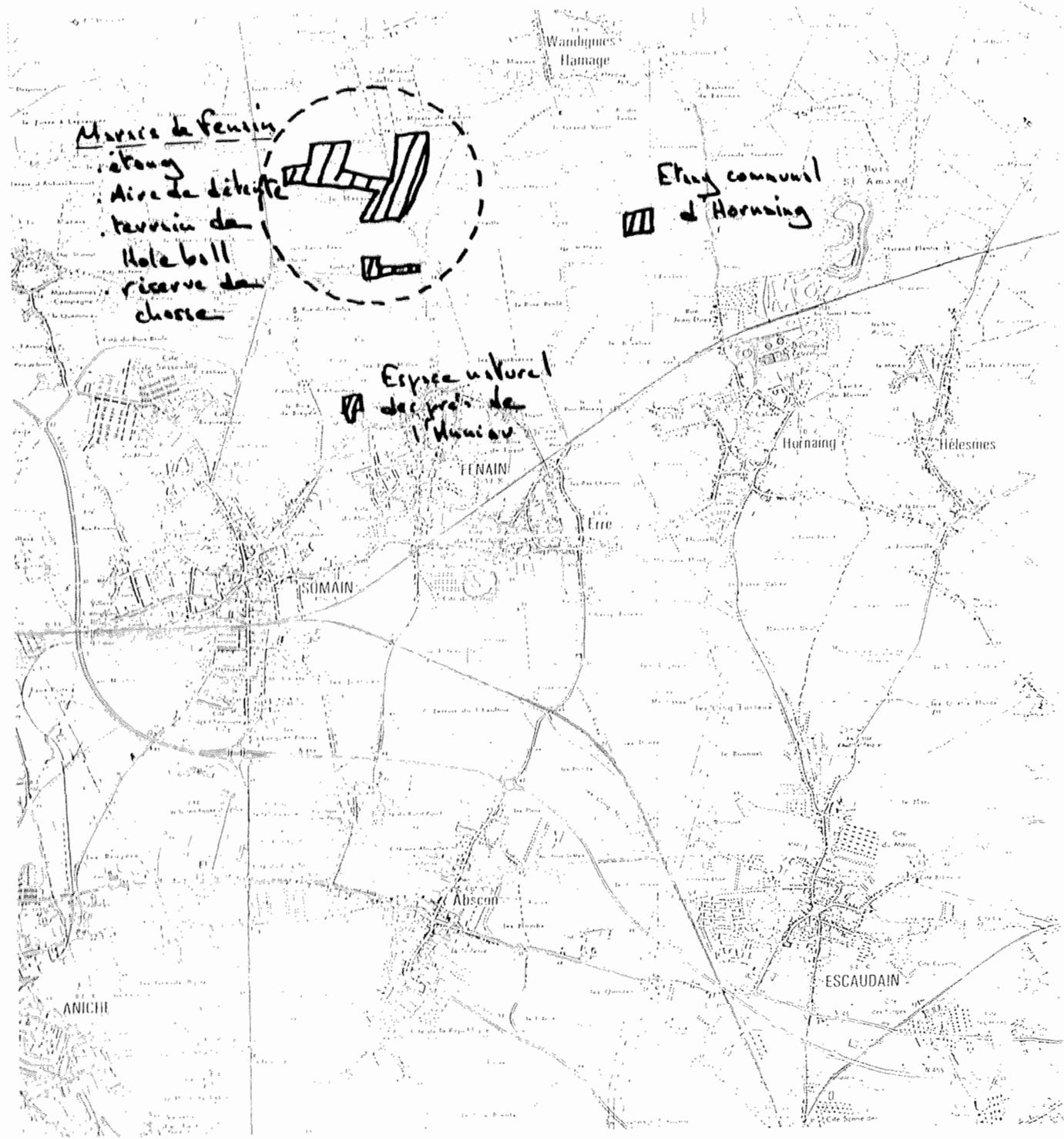
Gestion des espaces demandant une main d'oeuvre qualifiée ce qui n'est pas toujours rentable et possible pour une seule commune.

Objectifs possibles :

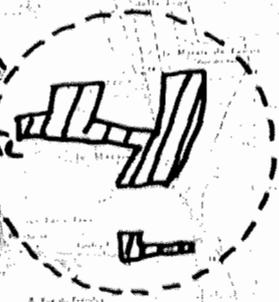
Définition des besoins en matière d'espaces verts de loisirs à l'échelle intercommunale selon les fonctions et les ambiances recherchées.

Mise en place d'un plan de gestion de ces espaces.

Mise en place d'une structure intercommunale de gestion de ces espaces (Régie rurale...).



Mairie de Fenain
Aire de détente
Parc de la Halle
réserve de chasse



Etang communal
d'Hornaing

Espace naturel
des prés de
l'Union

Equipements intercommunaux

Constat et enjeux :

Actuellement, peu d'équipements intercommunaux :

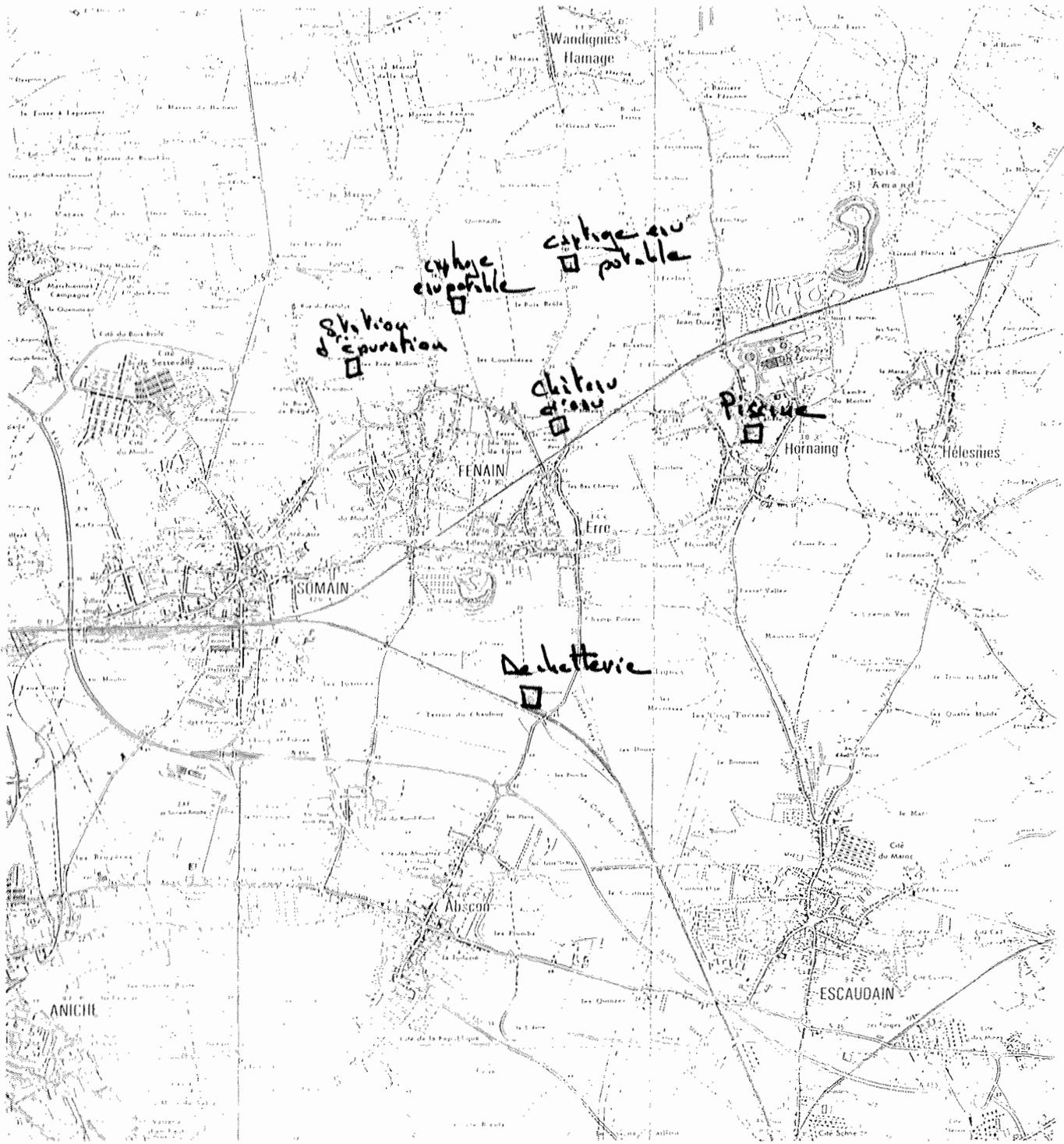
- . déchetterie
- . station d'épuration du S.I.R.S.A. (Fenain, Erre)
- . piscine (nombreuses communes ?)
- . château d'eau, points de captage de l'eau potable (S.I.D.E.N.)

Abords à revoir pour certains : déchetterie située au sein d'une friche plus ou moins transformée en décharge

Objectifs possibles :

Développement des équipements intercommunaux, par exemple : salle des fêtes, bibliothèque, équipements sportifs, espaces verts...

Amélioration de l'accueil et de l'image des équipements



Urbanisme

Constat et enjeux :

Stratégie différente d'évolution de l'urbanisation selon les communes :

- . Fenain : extension en épaisseur -> constitution d'une agglomération avec Somain et Erre, création d'une ville agglomérée
- . Erre : extension Nord-Sud, recherche de confortation du centre
- . Hornaing : extension linéaire le long des axes routiers, recherche de liaisons urbaines entre les entités bâties isolées et la partie agglomérée (cité Heurteau, rue Vaillant, résidence de la Sucrierie...), recherche de confortation du centre mais paradoxalement étalement du centre vers Erre (exclusivement zone Ua)

Est ce que la volonté des trois communes est de constituer une agglomération continue à partir de Somain ?

Problématiques communes :

- . présence de cités (minières en général) détachées du bourg (cité du Rond-point à Fenain, cité Heurteau à Hornaing par exemple)
- . nombreux chemins piétonniers reliant les îlots urbains (voyettes) sauf peut-être à Hornaing
- . présence de friches potentielles au sein de l'habitat (Agache à Fenain, centrale d'Hornaing)
- . importance de l'image de l'habitat traditionnel au sein des communes
- . bâti traditionnel non aligné le long des rues laissant de façon irrégulière des espaces plus élargis que de simples trottoirs
- . types architecturaux diversifiés, souvent imbriqués, parfois de qualité moyenne
- . habitat traditionnel laissant une place importante au végétal. Ce dernier est aujourd'hui souvent remplacé par de nouvelles constructions

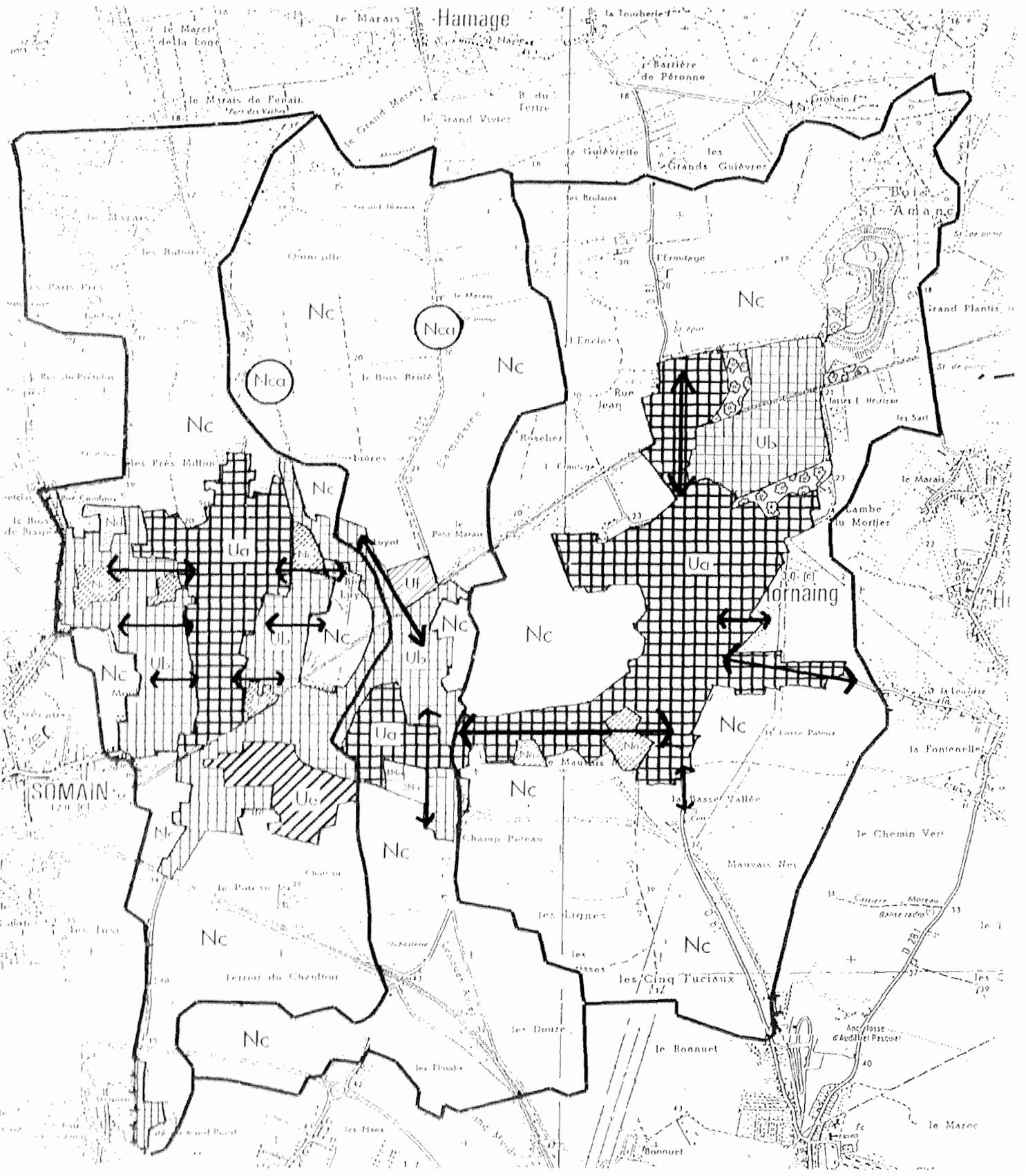
Objectifs possibles :

Recherche de cohérence du développement urbain à l'échelle intercommunal en fonction des enjeux urbains tels que le cadre de vie (paysage urbain et agricole, espaces de loisirs...), les déplacements et liaisons, les espaces commerciaux et économiques, les équipements, les caractéristiques sociales des quartiers...

S'appuyer sur l'opportunité donnée par les révisions des P.O.S. (Hornaing, Fenain ?) et la mise en place d'un plan local de l'habitat sur l'ensemble du S.I.R.S.A.

Réalisation de recommandations architecturales (implantation de nouvelles constructions, réhabilitation de maisons anciennes...)

Réalisation de recommandations paysagères (plantations, conservation de fenêtres visuelles non bâties, mise en valeur du non alignement des habitations, aménagement des voyettes...)



- Nc Nca Zone naturelle agricole
- Ua Zone centrale de la commune
- Ub Zone urbaine
- Ufa Zone d'urbanisation future
- Ue Ue Activités économiques
- Nd Zone naturelle
- Zone boisée
- Limite communale
- ↔ sous d'évolution

Infrastructures

Constat et enjeux :

Les trois communes sont parcourues par un axe routier structurant (R.D.13, cf charte des paysages, volet 1 du P.N.R.P.S.E.) à la fois représentatif de la limite entre la plaine et le plateau et composant du réseau des voies radioconcentriques de Valenciennes.

La voie ferrée Valenciennes-Douai présente une situation sensiblement similaire.

En plus de cette principale particularité, la commune d'Erre constitue l'entrée à partir de Valenciennes de l'agglomération de Somain. Aux vues de l'évolution de l'urbanisation sur Hornaing, celle-ci pourrait être déplacée plus en amont au niveau de l'entrée de cette même commune.

Le statut de la R.D.13 entre Hornaing et Erre et donc son aménagement dépendront du résultat de la réflexion sur l'évolution urbaine le long de cet axe.

Plusieurs voies perpendiculaires à la R.D.13 traversent le territoire intercommunal et constituent des entrées de commune dont la particularité est d'être également des portes s'ouvrant sur des paysages bien marqués (de plaine ou de plateau).

Comme route accédant à la future L.A.C.R.A., la R.D.130 constitue une entrée importante de l'agglomération formée par Fenain, Erre et Hornaing.

Certaines infrastructures comme les voies ferrées sont souvent des lieux propices à la création de nombreux délaissés. En milieu urbain, ces derniers se transforment, en général, en espaces déconnectés du reste de la ville créant ainsi des coupures au sein du tissu urbain.

La R.D.343 entre Erre et Fenain et la R.D.143 entre Fenain et Somain forment des voies urbaines secondaires (par rapport à la R.D.13) mais d'intérêt intercommunal.

Objectifs possibles :

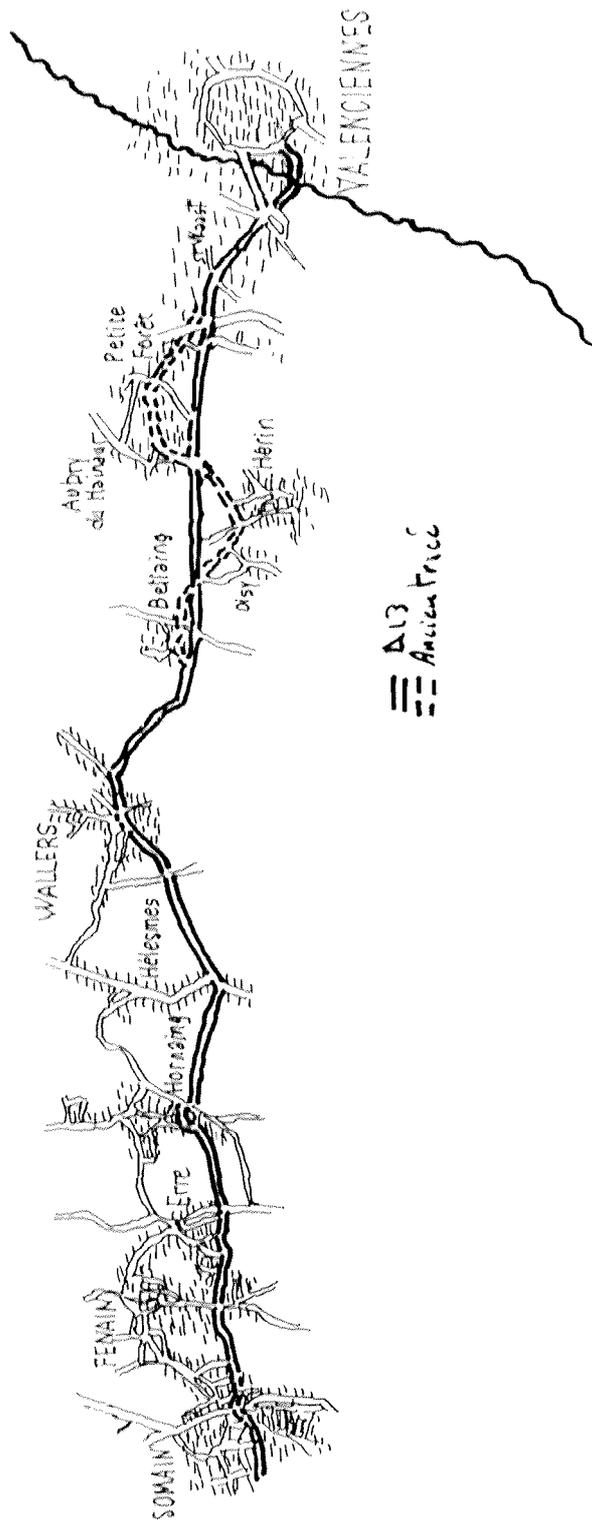
Définition de grands principes d'aménagements en fonction des séquences paysagères traversées par la R.D.13 allant de Valenciennes à Somain. Travail plus précis sur les séquences concernant les trois communes.

Définition de perspectives d'avenir en fonction de l'évolution de l'urbanisation (P.O.S.) et des trafics (L.A.C.R.A.).

Réalisation d'un schéma d'organisation et de hiérarchisation des voies routières sur l'ensemble des trois communes.

Définition de principes d'aménagements pour l'intégration des voies ferrées en milieu urbain.

Réflexion globale sur les entrées de ville



Constat et enjeux :

Qu'elle soit souterraine ou aérienne, l'eau est une composante essentielle du territoire intercommunal :

- . par la présence d'une nappe de craie libre ou captive permettant l'alimentation de la population en eau potable ou le fonctionnement d'industries (château d'eau d'Erre, captages du S.I.D.E.N. sur Erre, centrale thermique d'Hornaing),
- . expliquant l'implantation de l'ensemble des villages du bord de la plaine de la Scarpe (émergence des sources, présence de pâturage et de bois, sécurité liée à la difficulté de déplacement au sein des marais...),
- . révélée au travers des paysages très différenciés : paysage de l'eau (plaine, marais, prairies, forêts...) opposé au paysage plus sec (plateau, grandes cultures, absence d'arbres...),
- . par la richesse biologique qu'elle crée (marais de Fenain...).

Les sécheresses de ces dernières années ont révélé la fragilité de cette ressource vitale. Au delà de ces périodes occasionnelles, la gestion actuelle des sols contribue souvent à compromettre la régénération des nappes et l'approvisionnement des zones humides (imperméabilisation des sols urbains et agricoles, drainages des terres du marais...).

La qualité de l'eau devient également un enjeu difficile à tenir (traitement des eaux urbaines incomplètes (nitrates), difficultés pour résorber la pollution diffuse agricole...).

La recherche d'un cadre de vie de qualité est souvent à associer à la présence de l'eau (par exemple, les étangs de pêche, les chemins de promenade le long des cours d'eau). L'eau est également un enjeu touristique.

Objectifs possibles :

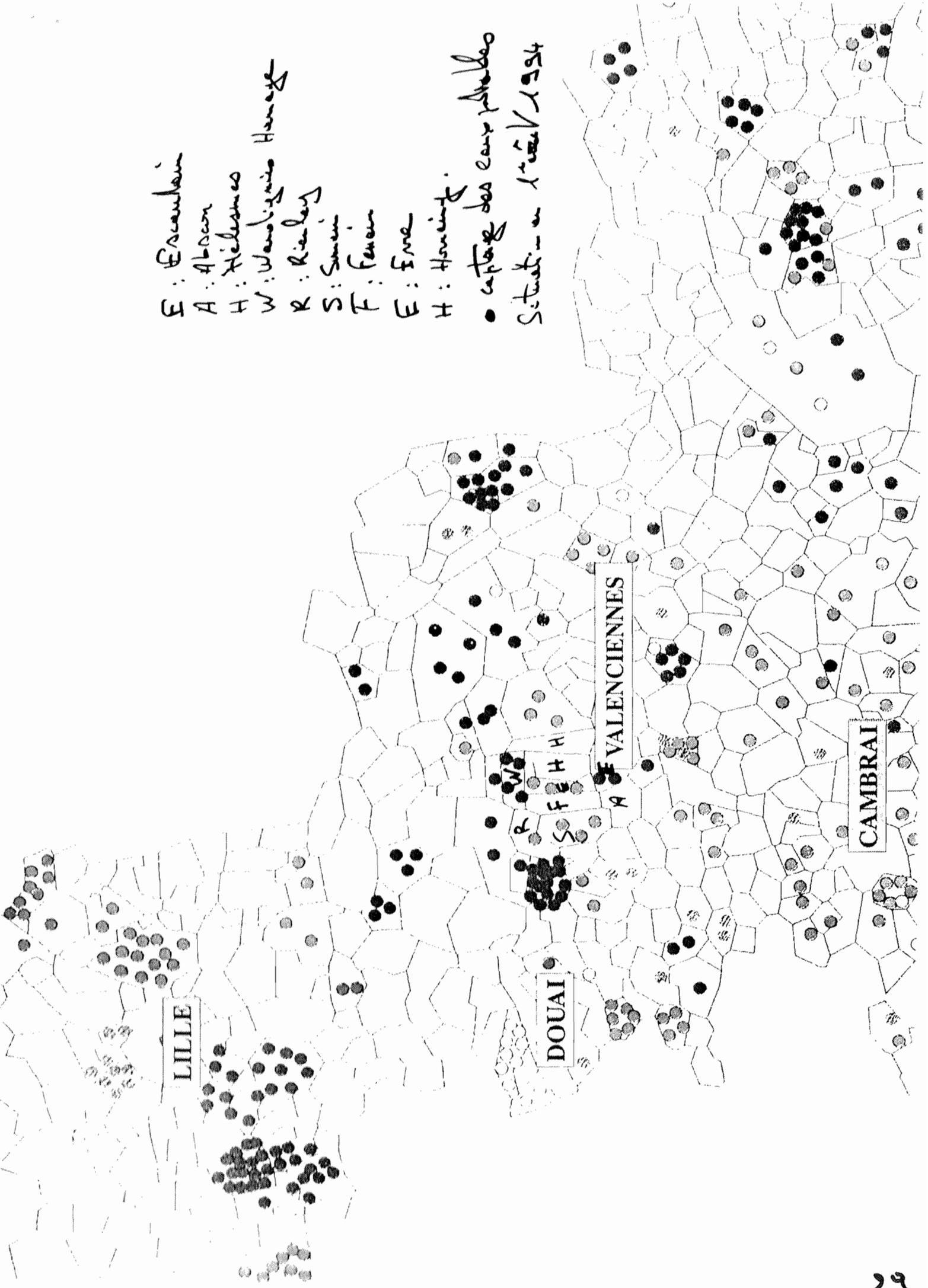
Engagement à l'échelle intercommunale d'une politique de préservation de la ressource en eau basée sur :

- . une information efficace sur les différentes procédures d'aides telles que celles de l'Agence de l'eau (assainissement, épuration) ou de l'état (mesure agri-environnementale "opération de protection des eaux" sur Erre et Hornaing),
- . la mise en place d'un schéma d'assainissement des eaux usées,
- . la recherche de solutions alternatives d'aménagement des sols urbains limitant le ruissellement des eaux pluviales,
- . une gestion raisonnée des eaux de surface afin de garantir des niveaux minimums au niveau des marais,
- . la protection efficace des captages d'eau potable,
- . un suivi attentif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval.

Valorisation des éléments du paysage significatifs de la présence de l'eau : cours d'eau (actions déjà engagées par la commune de Fenain sur la Traitoire), château d'eau (éclairage par exemple), sources et abreuvoirs au niveau des villes...

- E : Escanlain
- A : Abbeon
- H : Helennes
- W : Waulignis Henay
- R : Riencley
- S : Somain
- F : Fenain
- E : Evre
- H : Housing.

● captifs des camps protestants
 Situation en 1668/1694



Patrimoine

Constat et enjeux :

Diversité des patrimoines en lien avec les différents épisodes qui ont marqué le territoire :

- . Patrimoine rural (fermes, maisons de ville, routes pavées...)
- . Patrimoine culturel (les Rutoirs à Fenain, terrain de jeu de Paume à Fenain, pratique du Holeball à Fenain, lié à la présence de population étrangère)
- . Patrimoine religieux (calvaires, chapelles, églises)
- . Patrimoine industriel et minier (terril, cité, cheminée, château d'eau)

Thème difficile d'accès restant à découvrir et à valoriser

Certains patrimoines dépassent le cadre strict des trois communes (par exemple, les terrils sont d'enjeu régional).

Objectifs possibles :

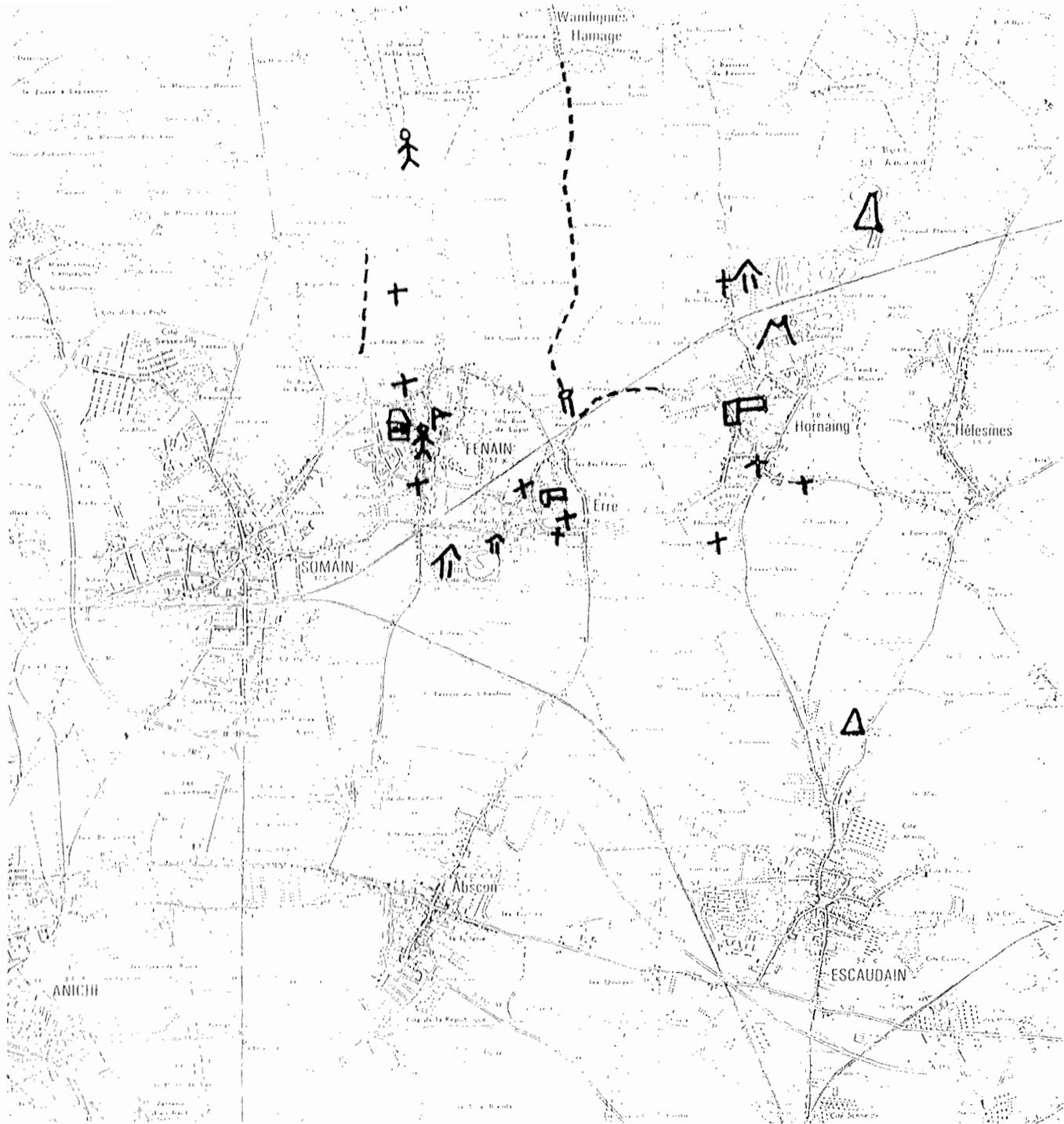
Inventaire et hiérarchisation des patrimoines des trois communes

Sensibilisation de la population à ces patrimoines

Dans le cas d'enjeu intercommunal, association au sein d'un réseau de partenaires (itinéraires du patrimoine D.R.A.C., mise en réseau des grands sites miniers par le P.N.R., les terrils "monument" de la S.A.C.O.M.I.)

Prise en compte du patrimoine dans le traitement des problématiques liées aux friches, à l'urbanisme, aux infrastructures, aux liaisons et cheminements...

Valorisation de sites représentatifs (par l'aménagement, par la sensibilisation (brochures, signalitique, manifestations, exposition...))



Patrimoine industriel et minier

- △ teril
- ⌈ cité
- ∩ cheminée
- ⊞ château d'eau

Patrimoine culturel

- ⌘ les rutoirs à Fenain
- ⌘ le terrain de jeu de paume à Fenain

Patrimoine religieux

- ⊕ calvaire, chapelle, église

Patrimoine rural

- ⌘ ferme
- ⌘ girouette
- ⌘ maison de ville
- route privée

Les partenaires

Commune de Fenain

Commune d'Hornaing

Commune d'Erre

Conseil Général du Nord

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

Résumé

Le guide de valorisation du cadre de vie de la Commune de Fenain est le résultat d'un travail commun impliquant les Communes d'Erre, d'Hornaing, de Fenain, le Conseil Général et le C.A.U.E. du Nord. En particulier, il expose les choix d'actions en matière d'amélioration du cadre de vie en distinguant les thèmes et les lieux traités à l'échelle des trois Communes de ceux à compétence exclusivement communale.

Le document se compose ainsi :

- la première partie présente les caractéristiques et les enjeux du cadre de vie de la Commune et du territoire intercommunal. Elle décrit le contexte de base (paysage de plaine et de plateau, Bassin minier, ...) utile à la mise en place d'actions d'amélioration du cadre de vie,

- la seconde partie constitue le programme de l'étude qui sera menée par un bureau d'études libéral (urbaniste, paysagiste, écologue). En particulier, il lui est demandé de traiter à l'échelle intercommunale, les chemins de promenade et de randonnée, les abords de la déchetterie, les axes routiers stratégiques et structurants et à l'échelle communale, l'esthétique urbaine, les espaces à requalifier, les extensions urbaines et les lieux de loisirs,

- la dernière partie définit la méthodologie proposée par le C.A.U.E. et le Conseil Général pour atteindre les objectifs d'aménagement et de sensibilisation.

Mots-clés

cadre de vie
F.A.C.V.
environnement
urbanisme
paysage
Bassin minier
Ostrevant
Plaine de la Scarpe
partenariat
sensibilisation
aménagement
étude
méthodologie
intercommunalité
requalification
extension urbaine
promenade pédestre
terril
cité